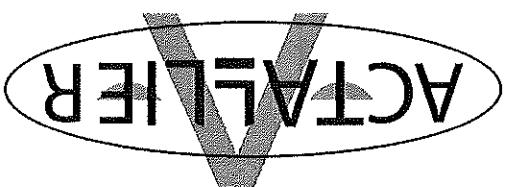


Demandeur : Maître Guillaume LARCENA

Lieu : 24, route de Moulin à MOILNET

Date : 24 août 2023



**Procès-verbal  
de Description**

Commissaires de justice Associés

**SAS ACTA L'ALLIER**

22 Rue Ampère 03100 MONTLUCON  
Tél. 04 70 02 35 50 - Fax 04 70 05 29 64  
Email : [contact@actallier.com](mailto:contact@actallier.com)

en la présence effective et continue de Monsieur Frédéric GERMAIN, témoin et de Monsieur LEONARDON Jean-Jacques, témoin.

me rends ce jour 24, route de Moulin à MOLINET,

je soussigné, Cyril BARUZZI, Commissaire de justice associé de la SAS ACTALLIER, titulaire d'un office de commissaires de justice au 22, rue Ampère à MONTLUGON,

y déifiant

Qu'il m'est demandé de dresser procès-verbal de description à titre d'une contenance de 29 arcs, 10 centiares, section AA numéro 45, d'entreposés et d'appartements cadastré, secteur sis sur la commune de MOLINET, 24 route de Moulin, bâtiment à usage verbal descriptif du bien suivant dans un ensemble immobilier sis sur compétant aux fins de permettre dans l'immeuble de dresser procès- autorisé à mandater tout commissaire de justice territorial mené d'une ordonnance rectificative en date du 26 juin 2023, il a été Tribunal judiciaire de MONTPELLIER en date du 30 mai 2023 et que suivant une ordonnance rendue sur requête par le Président du

Légal exposé au préalable :

Protection auprès du Tribunal judiciaire de MONTPELLIER. date du 29 avril 2021, rendu par la juge du Contentieux et de la Monial, désigné à ces fonctions aux termes d'un jugement en Marcel, Raymond SEVRET, né le 18 décembre 1988 à Paray-le-Monial, liquidateur à la liquidation judiciaire de Monsieur Jean-Michel, MICHEL, 34000 MONTPELLIER, agissant en qualité de

Maitre Guillaume LARCENA, représentant la SELARL Etude BALINCOURT, mandataire judiciaire, domicilié 7, rue André SEIZE HEURES.  
Dressé le VINGT-QUATRE AOÛT DEUX MILLE VINGT-TRIOIS à

A la demande de :

COPIE

- je procéde aux constatations suivantes :**
- Au préalable, j'indique qu'il m'a été remis les clés par l'avocat du mandataire judiciaire, qui ont été remises par Monsieur SEVRET.
- Sur place, il s'agit d'une maison d'habitation à usage d'entrepot et de garage, cadastrée, section AA numéro 45, d'une contenance de 29 ares, 10 centiares.
- L'accès se fait par un escalier sur le côté droit du bâtiment : Un hall carrelé.
- Les murs sont plaqusés, peints.
- Une pièce dont le sol est en linol.
- Les plafonds peints en blanc.
- 1 bloc de climatisation présent dans cette pièce.
- 1 fenêtre sur chassis PVC, trois battants.
- 1 fenêtre sur chassis PVC, un battant.
- 1 fenêtre sur chassis PVC, deux battants avec volet électrique.
- Une dernière fenêtre sur chassis PVC avec un bloc de climatisation sur le dessus.
- Une dernière fenêtre sur chassis PVC avec un bloc de climatisation.
- A noter qu'il n'y a pas d'électricité. Les tests sont impossibles.
- 1 fenêtre sur chassis PVC, deux battants avec volet électrique.
- 1 fenêtre sur chassis PVC, trois battants.
- 1 fenêtre sur chassis PVC, un battant.
- Un compteur EDF est présent dans cette pièce.
- Une petite partie cuisine avec évier.
- Photos 9 à 22**
- Pièce attenante :
- Photos 23 à 27**
- Le plafond est en dalle polystyrène.
- Les murs défraîchis.
- Soil en linol.
- Absence de fenêtre.

1 fenêtre sur châssis PVC, avec volet roulant.  
Les murs sont bruts.  
avec un sol en petits carreaux.  
je poursuis mon chemin, j'arrive sur une seconde pièce en enfilade,

#### Photos 47 à 54

Aucun ordinateur connecté.  
1 arrêt d'urgence EDF.  
1 bloc de climatisation.  
2 fenêtres sur châssis PVC avec volets roulants.  
Les murs sont bruts.  
Sol en petits carreaux anciens.  
Accès par une porte palière.

#### Deuxième appartement :

Photos 33 à 46  
recent, tout comme le plafond.  
A noter que les murs dans cette pièce sont plâtrés. Le placo semble escailler maintenant sur la partie inférieure.  
Une seconde pièce en enfilade de celle-ci, avec un sol brut, un

A noter que le WC est déconnecté.  
Une baignoire, un lavabo, une partie WC.  
Le plafond est vétuste.  
Les murs, sont peints.  
Sol avec de tout petits carreaux.

#### Pièce à usage de salle de bains :

Photos 31 à 32  
Une remise dont l'accès se fait par une porte isolante, vétuste.  
Les murs sont crêpés, vétustes.  
Le plafond en dalle polystyrène.

#### Remise :

Photos 28 à 30  
Une salle de bains dont les murs sont, pour partie, faïencées, pour partie, peints avec :  
1 lavabo.  
1 chauffe-eau.  
1 baignoire.

#### Salle de bains :

## Photos 88 à 95

Sur le fond, une partie WC.  
1 baïgnoire et 1 lavabo.  
Le plafond en lамbris, type frisette.  
Le sol, en petits carreaux bruts.  
Accès par une porte isoplane, vétuste.

## Salle de bains :

## Photos 78 à 87

A côté de l'ouverture se trouvent un arêt d'urgence EDF et son compteur.  
Absence de fenêtre.  
Seconde pièce au fond de l'appartement.  
Plafond, lамbris, type frisette, en mauvais état qui donne sur une Sol, en carreaux, vétustes.  
A coté de l'ouverture se trouve un arrêt d'urgence EDF et son compteur.

## Pièce donnant sur l'arrière de cet appartement :

## Photos 69 à 77

Les murs sont tapissés. Tapiserie vétuste.  
Sur le fond, à droite, se trouve une pièce dont le sol est recouvert de lino.  
1 fenêtre sur châssis PVC.  
Les murs sont totalement défraîchis.  
Le sol est en petits carreaux.  
Accès par une porte pallier, vétuste.

## Dernier appartement au fond du couloir :

## Photos 63 à 68

Plafond avec poutres et lамbris type frisette.  
1 fenêtre sur châssis PVC, avec volant roulant.  
Les murs sont vétustes, tapissés.  
Sol en petits carreaux.

## L'appartement suivant :

## Dernière pièce de cet appartement, connectée avec

## Photos 55 à 62

Le plafond en poutre et lамbris type frisette.

- Appartement sur la gauche du couloir :**
- Une première pièce dont le sol est carrelé.
  - Les murs sont bruts.
  - Le plafond en lamas, type frisette, répeint, en très mauvais état.
  - D'enormes traces d'humidité.
  - 1 fenêtre sur châssis bois, ancienne.
  - Face à la porte, se trouve une seconde pièce dont l'accès se fait par une porte isolée, vétuste.
  - Une pièce sur le fond, dont l'accès se fait par une porte isolée.
  - Un sol recouvert de moquette.
  - Les murs sont bruts, vétustes.
  - Une fenêtre sur châssis, simple battant, dont le vitrage est cassé.
  - Une fenêtre simple vitrage, sur châssis bois, ancienne.
  - Photos 96 à 114
  
  - Cuisine :**
  - Soil recouvert de linoleum, vétuste.
  - Les murs sont vétustes.
  - Une porte isolée, vétuste.
  - Une pièce sur le fond, dont l'accès se fait par une porte isolée.
  - Un sol recouvert de moquette.
  - Les murs sont bruts, vétustes.
  - Une fenêtre sur châssis, simple battant, dont le vitrage est cassé.
  - Une fenêtre simple vitrage, sur châssis bois, ancienne.
  - Photos 96 à 114
  
  - Cuisine :**
  - Dans cette pièce se trouvent deux fenêtres châssis bois, ainsi qu'un ordinateur EDF.
  - Dans la partie cuisine à proprement parlé, un évier et un ballon d'eau chaude avec une faïence ancienne et une porte donnant sur l'extérieur.
  - Un WC derrière l'évier.
  - Photos 115 à 126
  
  - Pièce attenante à la cuisine :**
  - Soil carrelé.
  - Murs bruts.
  - Plafond, lamas type frisette et pourtes.
  - Une fenêtre sur châssis bois, vétuste.
  - Sur le fond, une salle d'eau dont le sol est recouvert de linoleum. Les murs sont partiellement faînées aux deux tiers et la partie haute peinte avec des traces de moisissures.
  - Photos 127 à 134

Les ouvriants ainsi que le plafond sont vétus.  
Les murs sont vétus.  
Une première pièce dont le sol est carrelé.

L'accès au rez-de-chaussée se fait par une porte sur le côté du bâtiment.

#### **Rez-de-chaussée :**

##### **Photos 165 à 166**

Pour finir sur cette partie premier étage, je prends, depuis une trappe d'accès, des photos du grenier avec la vision sur la charpente et la toiture.

##### **Photos 150 à 164**

La dernière pièce dans ladelle se trouve le completur EDF est une partie WC et baignoire.  
La pièce centrale est dans le même état.

Accès par une porte isoplane. L'appartement se compose de quatre pièces dont le sol est carrelé. Les murs sont vétus, les ouvriants sont totalement délabrés. Les tapissières sur la pièce du fond s'arrachent.

#### **Appartement sur le fond à gauche :**

##### **Photos 135 à 149**

Une seconde partie avec un sol brut.  
Les murs totalement défrichés.  
Plafond en lamas, type frisette.

Un completur EDF se trouve à côté d'une fenêtre.  
Deux fenêtres sur châssis bois, deux vantaux.  
Le plafond est en lamas, type frisette.  
Les murs sont bruts.  
Je retourne ensuite sur la pièce principale.

Plafond lamas, type frisette.  
1 fenêtre sur châssis bois.

Sur la gauche, une pièce donnant sur une partie WC et salle d'eau, Les sols sont en petits carreaux.  
Accès par une porte isoplane.

#### **Avant-dernier appartement sur le fond :**

## Photos 211 à 236

Pour finir, j'arrive dans une pièce donnant sur la partie avant. Le sol carrelé est en mauvais état, des gaines électriques courrent le long.

Le plafond est en mauvais état.

Je longe ensuite la maison au niveau des caves sur toute la longueur. Un couloir longeant toute la maison avec quelques niches, très vétustes, tout comme les plafonds. Je note d'ailleurs quelques pour finir sur une grande pièce dont le sol est carrelé. Les murs sont aureoles d'humidité.

## Photos 204 à 210

Il est à noter que cette partie de la maison au rez-de-chaussée est en très mauvais état.

Sur le fond, une seconde pièce, très vétuste.

Une seconde pièce. Sol carrelé, vétuste.

Une porte-fenêtre deux vantaux, cassée.

J'avance ensuite le long de cette pièce.

## Photos 183 à 203

A gauche de cette porte se trouve une pièce, dont le sol est carrelé. Les murs sont vétustes.

Une porte vitrée donnant sur la partie jardin.

Les plafonds sont vétustes.

Sur ma gauche, se trouve une porte donnant accès à la partie jardin. Avec un escalier remontant, un WC au pied de l'escalier et une pièce donnant sur l'arrière par une porte donnant sur le fond,

long de la partie haute, allant jusqu'au fond de la bâtie.

je chemine ensuite sur la seconde partie. J'avance ensuite en passant sous une petite partie voûtée. Un couloir longeant tout le

long de la partie haute, allant jusqu'au fond de la bâtie.

Une deuxième partie de la maison, au fond, sur la première partie

des dépendances.

Les murs sont bruts.

Sol carrelé, brut.

## Pièce au fond à gauche, avant la dépendance :

## Photos 167 à 182

Une seconde partie de pièce donnant, au fond, sur la première partie dépendance.

Le plafond est en veilleuse dalle d'agencement.

Les murs sont bruts.

Sol carrelé.

Les plafonds sont en mauvais état.



Pour servir et valoir ce que de droit.

Entreprise M.FETE Thierry.

En foi de quoi je rédige le présent procès-verbal de constat, auquel j'annexe 245 photographies sans modifcation ni retouche, et revêtues directement intégrées sans modifications pour les besoins du présent, à la demande de l'Etude ainsi que les diagnostics techniques établis par l'entreprise M.FETE Thierry.

Ayant la terminé mes constatations conformément à la mission qui m'a été demandée, je me suis retiré.

#### Photos 237 à 245

Sur l'arrière, sur la droite du bâtiment, un chemin également d'ailleurs tombées sur la seconde partie dépendance sur l'avant. A noter que la toiture comme à effondrer, des tuiles sont prises de vue du pignon.

Sur le côté, un chemin menant sur la partie arrière. Je prends une je prends des photographies de la façade. Sur l'extérieur, une partie parking.

**Extérieurs :**





MOLINET 2

MOLINET 1

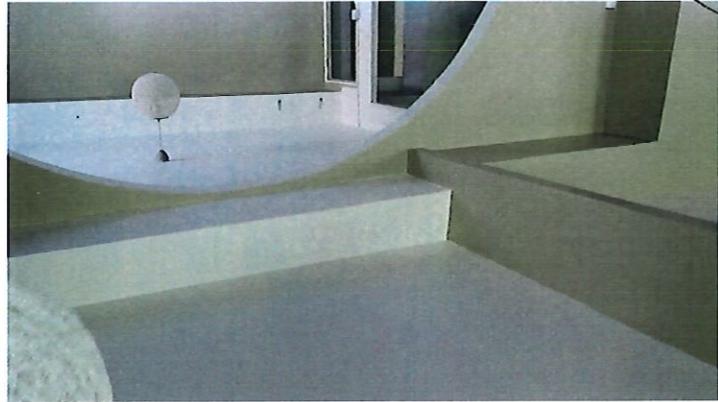




MOLINET 6

MOLINET 5





MOLINET 10

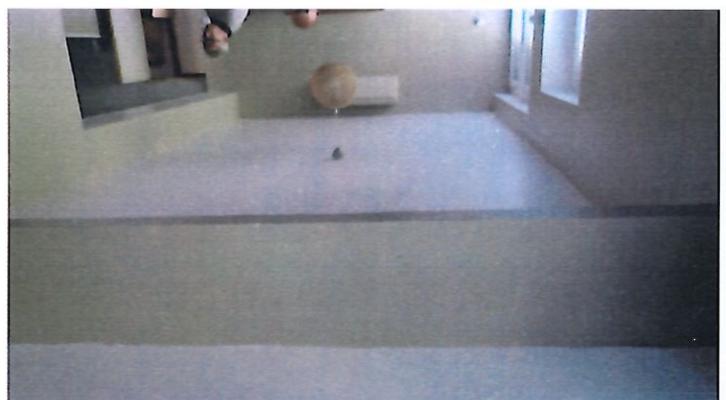
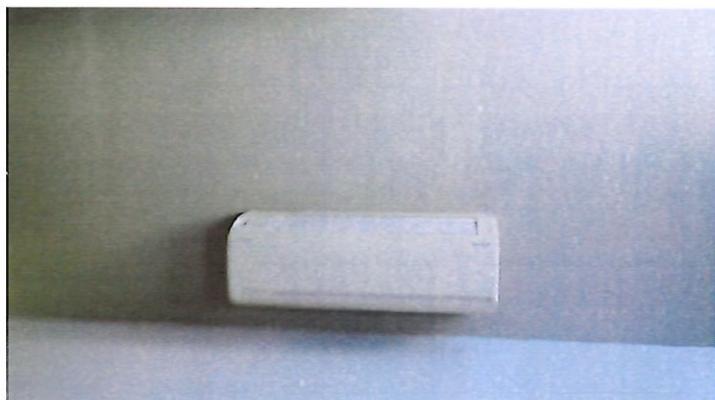
MOLINET 9





MOLINET 14

MOLINET 13





MOLINET 18

MOLINET 17





MOLINET 22

MOLINET 21



MOLINET 27

Page 7/62



MOLINET 26

MOLINET 25



MOLINET 31



Page 8/62

MOLINET 32

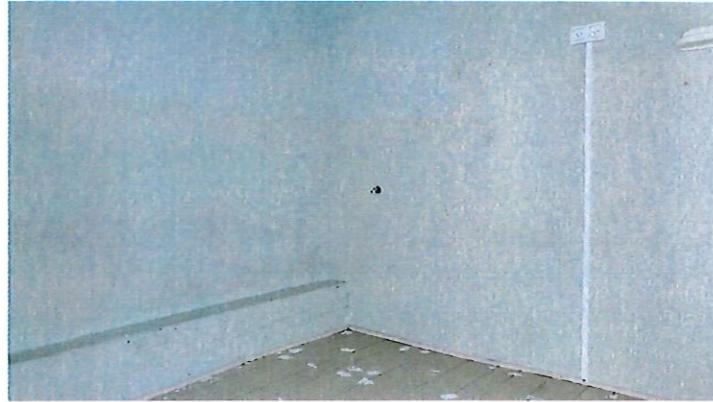


MOLINET 30



MOLINET 29





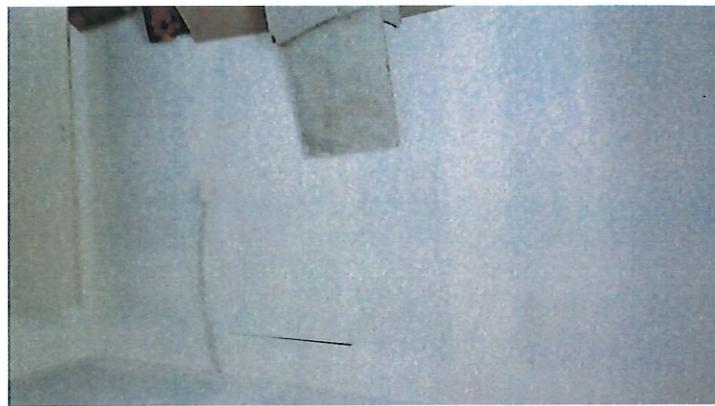


MOLINET 38



MOLINET 37





MOLINET 42

MOLINET 41





MOLINET 46

MOLINET 45

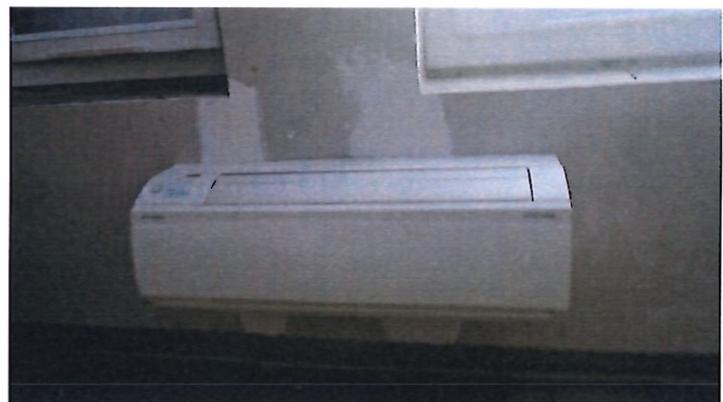




MOLINET 50

MOLINET 49









MOLINET 62

MOLINET 61



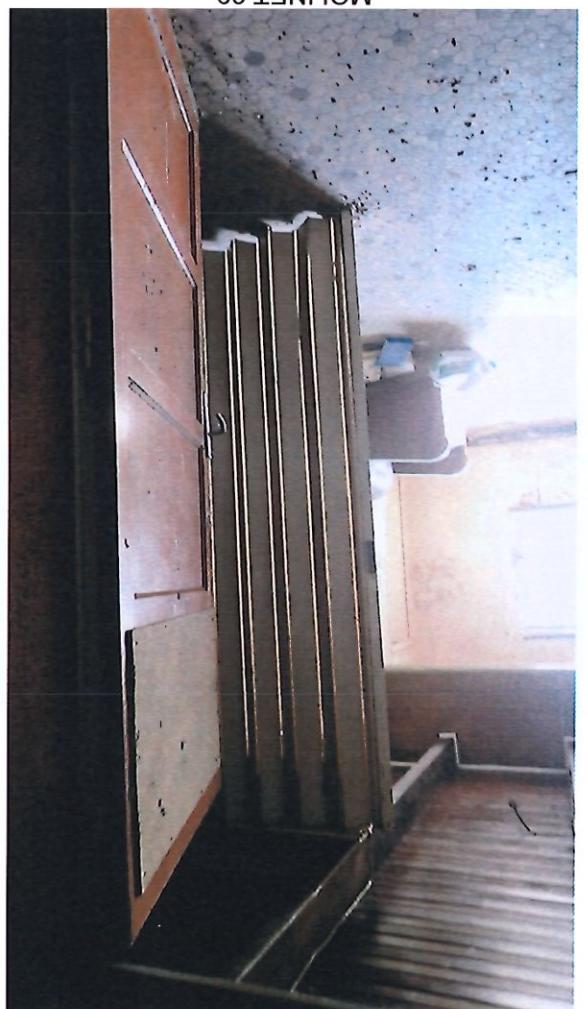


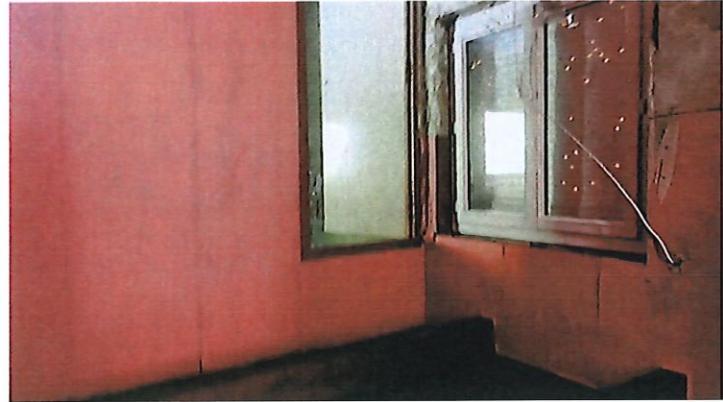


MOLINET 70



MOLINET 69





MOLINET 74

MOLINET 73



MOLINET 79

Page 20/62

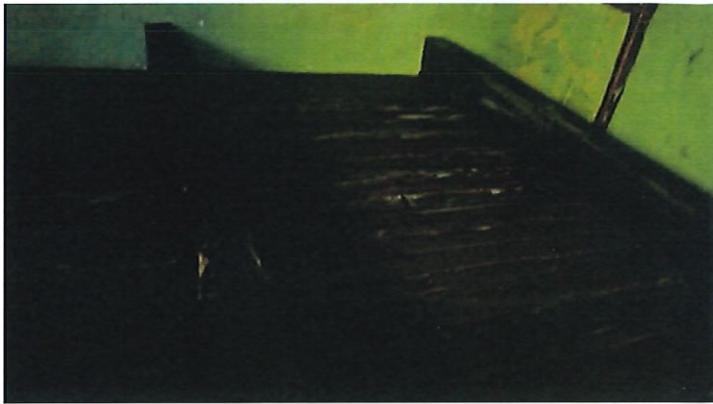
MOLINET 80



MOLINET 78

MOLINET 77





MOLINET 82

MOLINET 81





Page 22/62

MOLINET 87

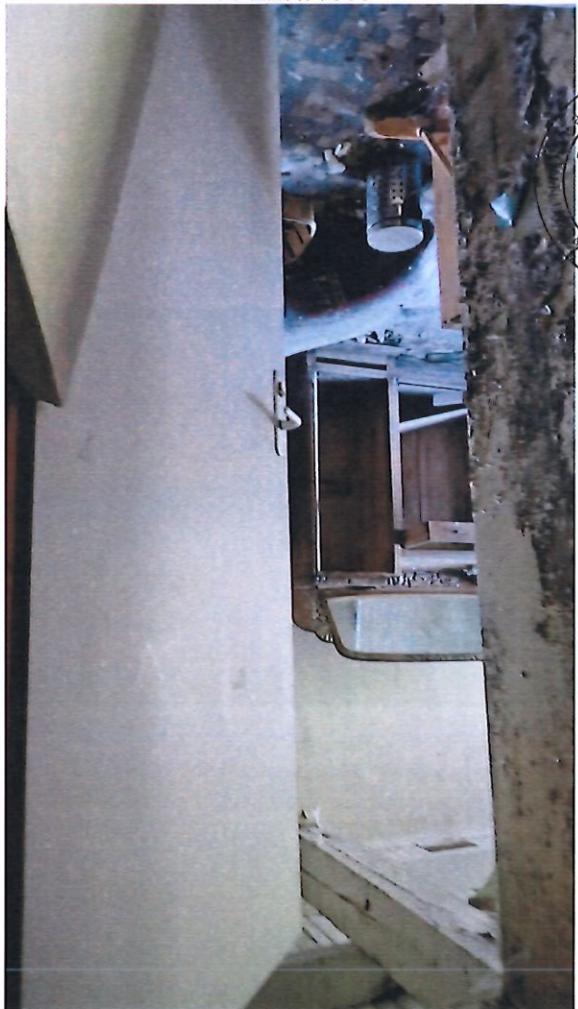




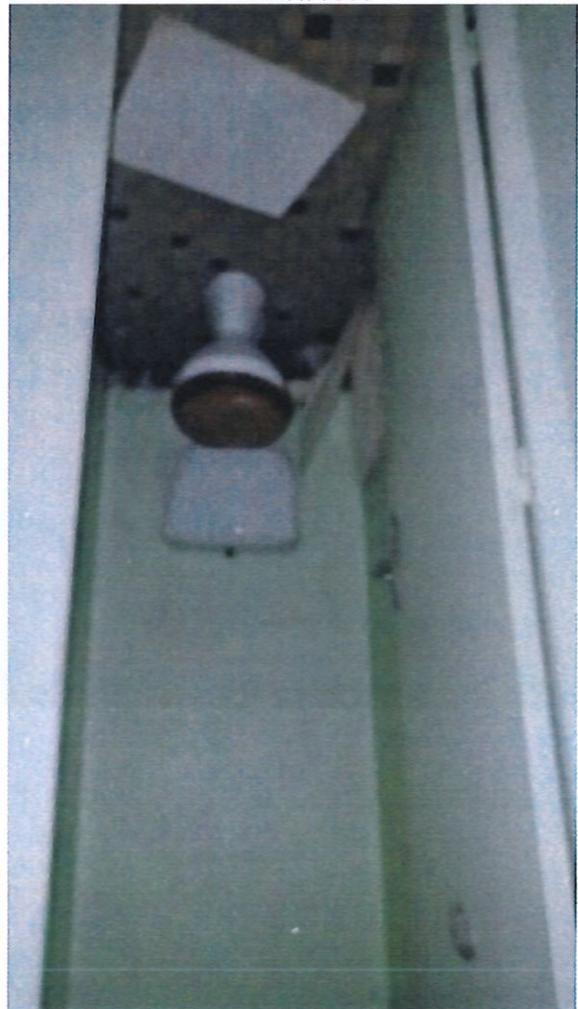
MOLINET 90

MOLINET 89





Page 24/62



MOLINET 94



MOLINET 93



MOLINET 99

Page 25/62

MOLINET 100



MOLINET 98

MOLINET 97



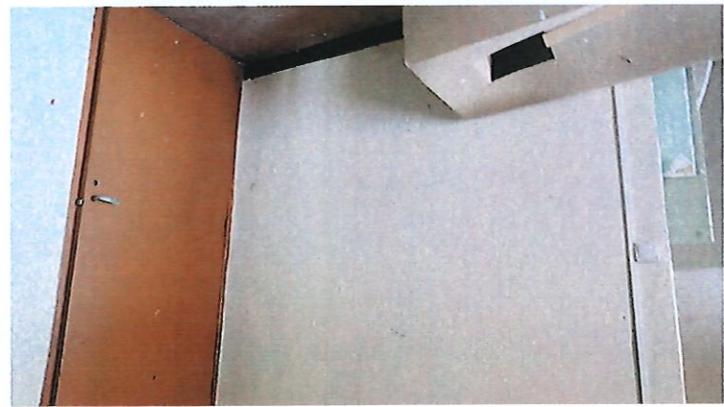


MOLINET 102



MOLINET 103  
Page 26/62



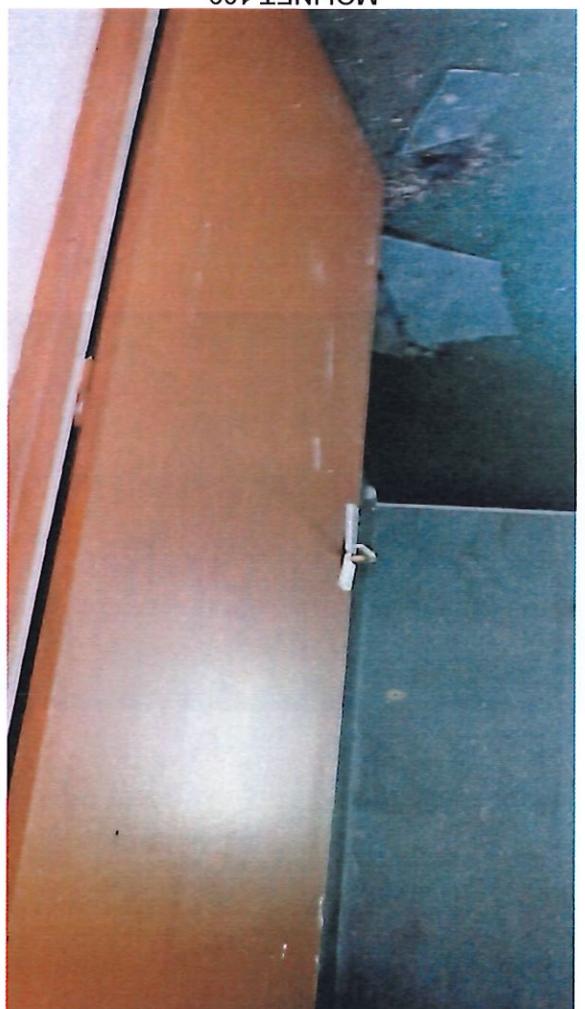




MOLINET 110



MOLINET 109

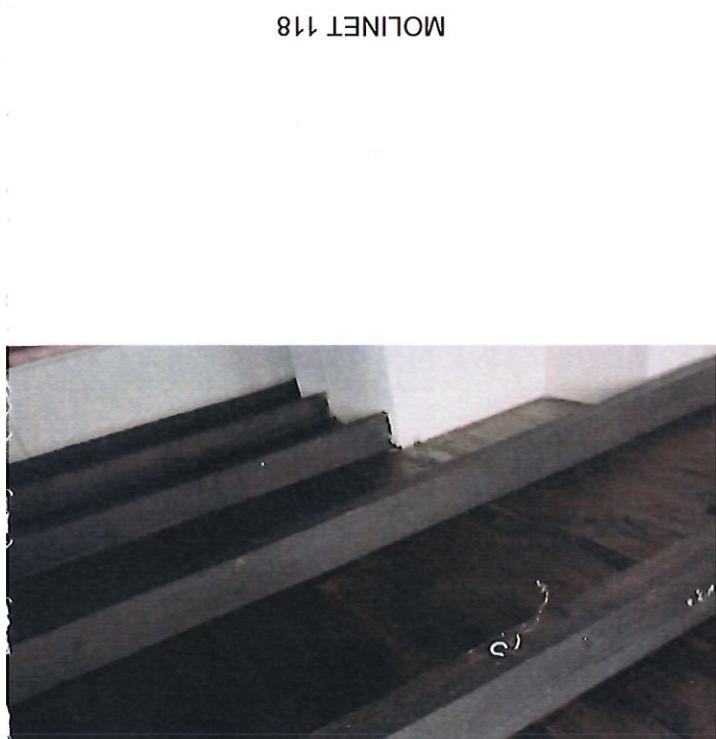




MOLINET 114

MOLINET 113







MOLINET 123

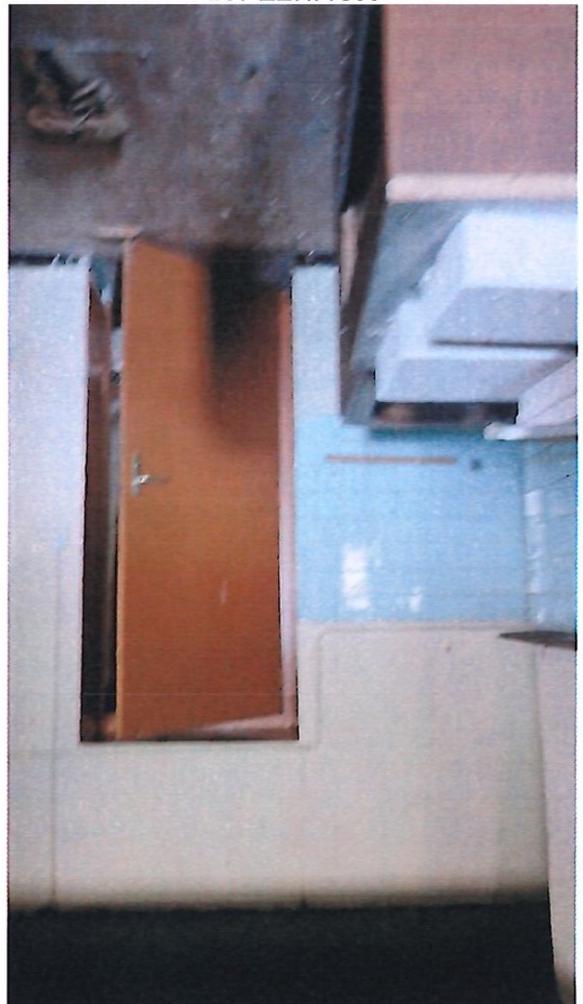




MOLINET 126

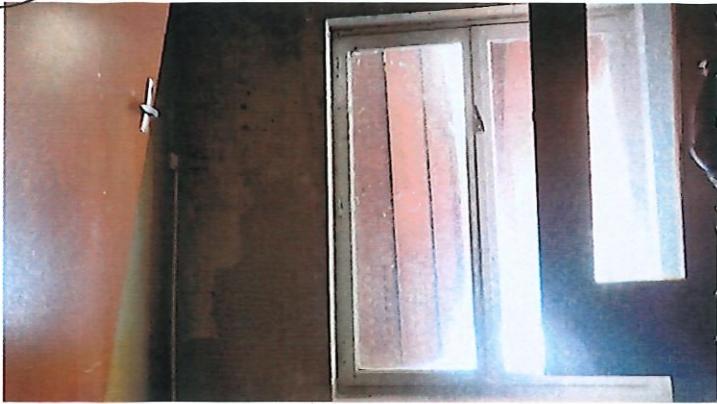


MOLINET 125



MOLINET 131

Page 33/62

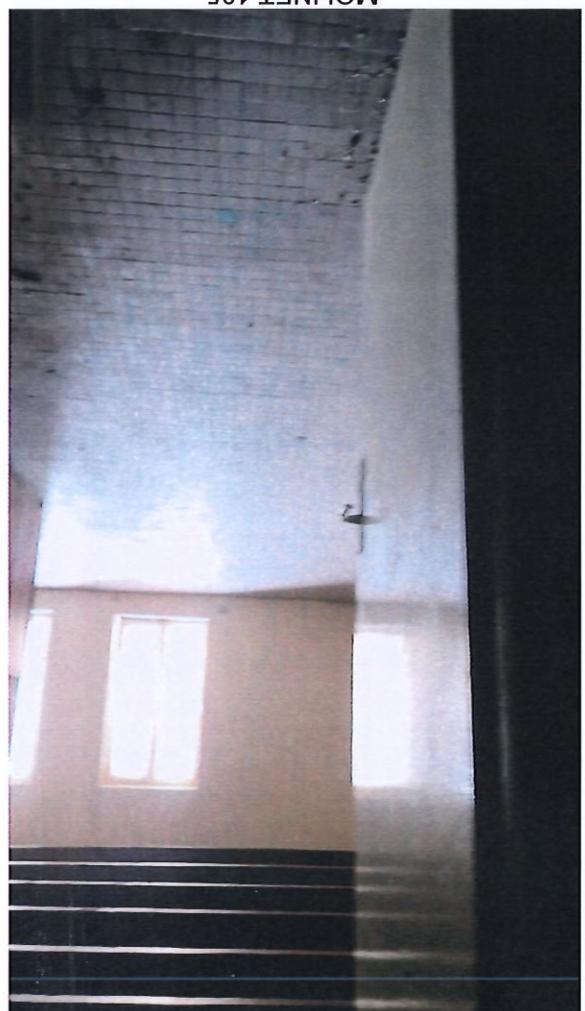


MOLINET 130

MOLINET 129



MOLINET 135



Page 34/62

MOLINET 136

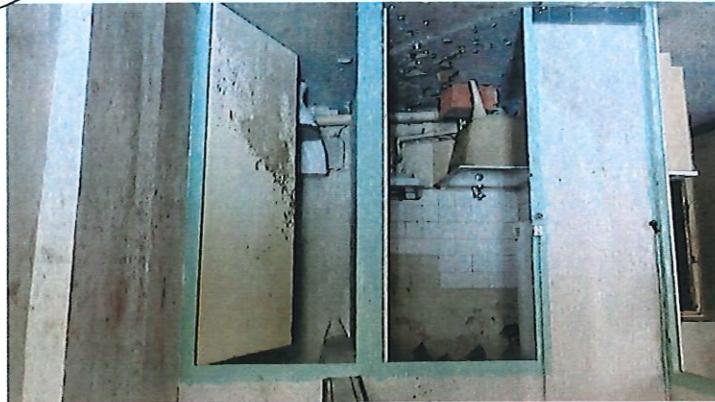


MOLINET 133



MOLINET 134



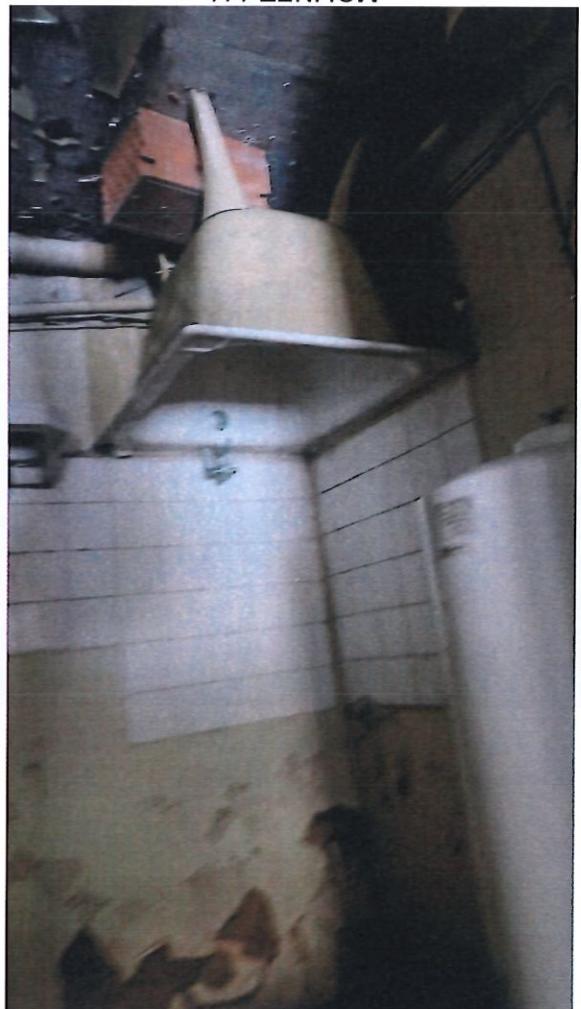




MOLINET 142



MOLINET 141





MOLINET 146

MOLINET 145

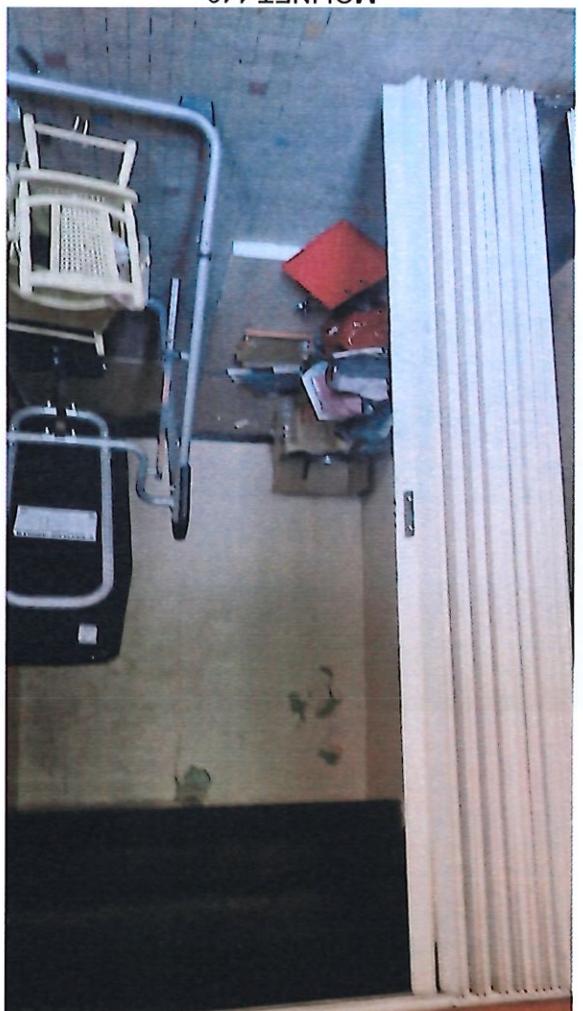




MOLINET 150



MOLINET 149





MOLINET 154



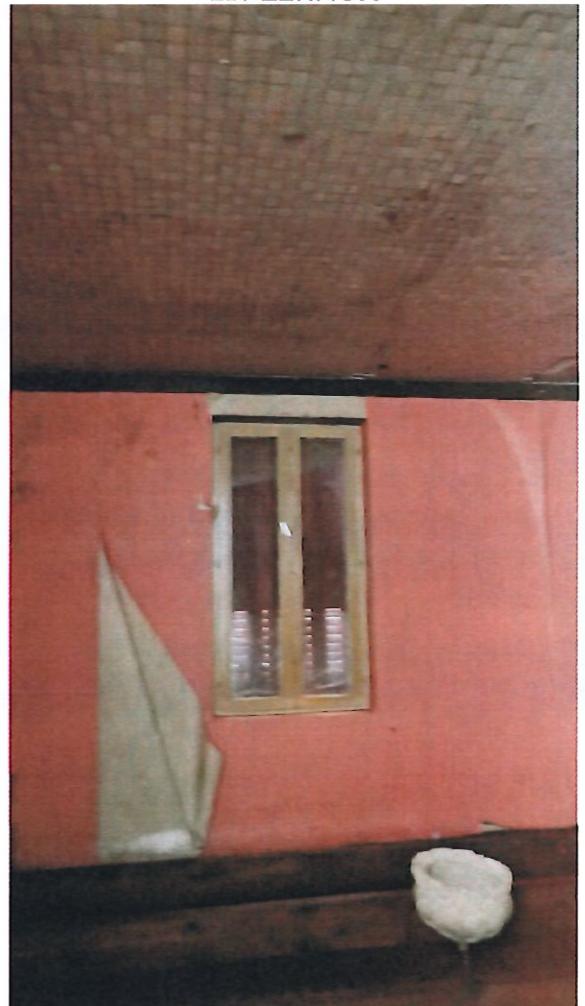
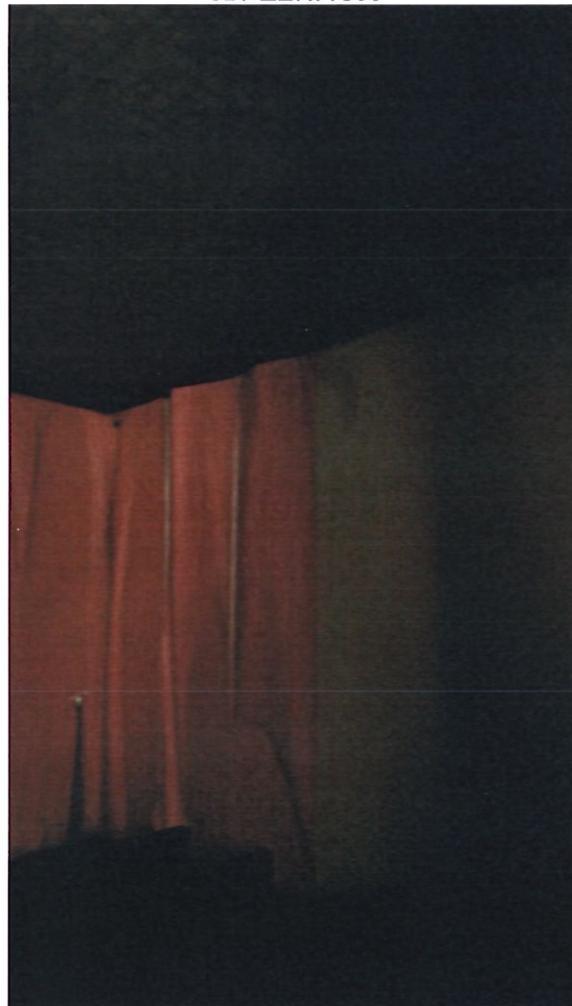
MOLINET 153





MOLINET 158

MOLINET 157



MOLINET 163



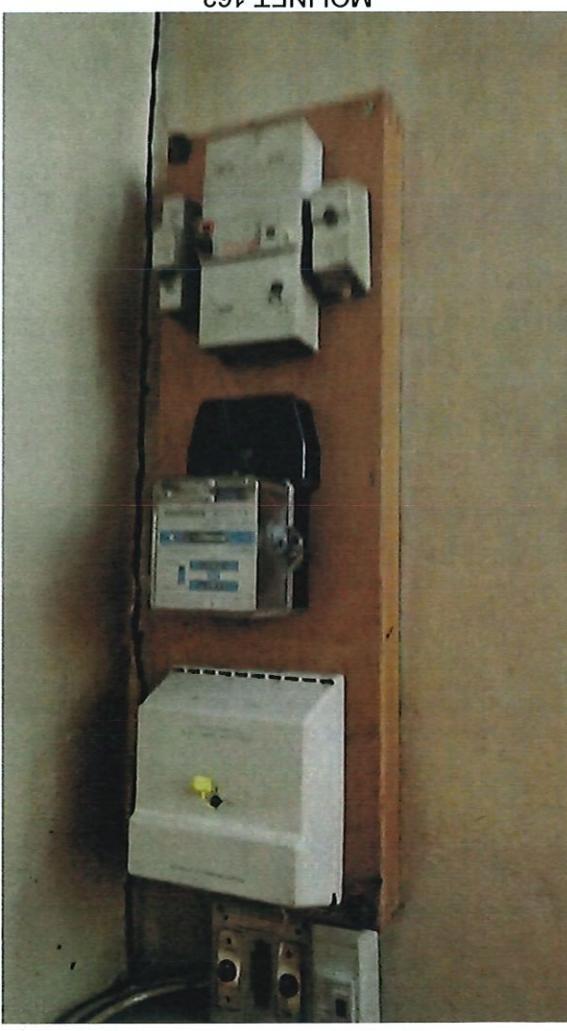
Page 41/62



MOLINET 164

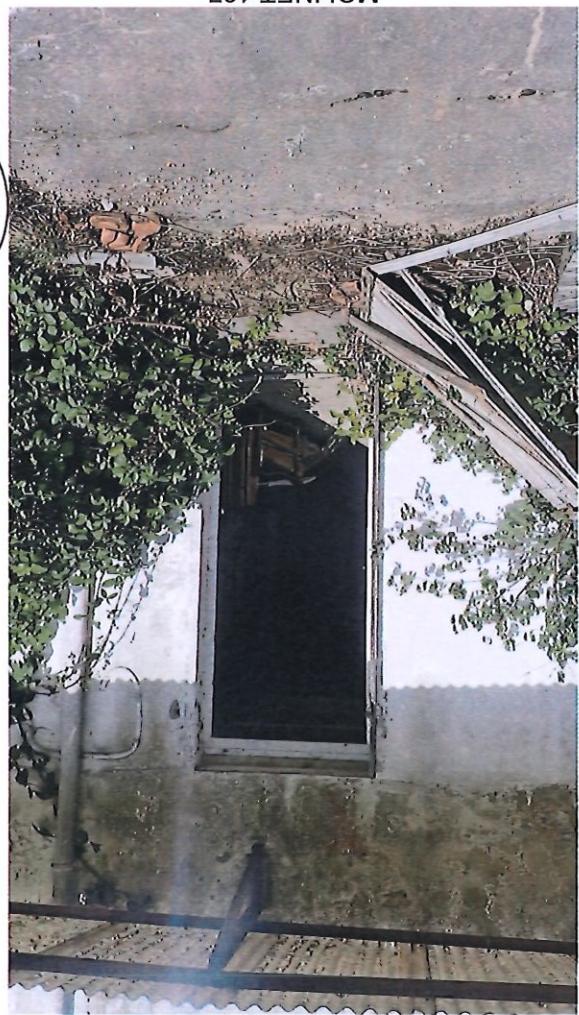


MOLINET 162



MOLINET 161







MOLINET 170

MOLINET 169





MOLINET 174

MOLINET 173





MOLINET 178

MOLINET 177









MOLINET 190

MOLINET 189



MOLINET 195

Page 49/62

MOLINET 196



MOLINET 194

MOLINET 193





MOLINET 200

Page 50/62

MOLINET 199



MOLINET 198

MOLINET 197



MOLINET 203

Page 51/62

MOLINET 204



MOLINET 202

MOLINET 201







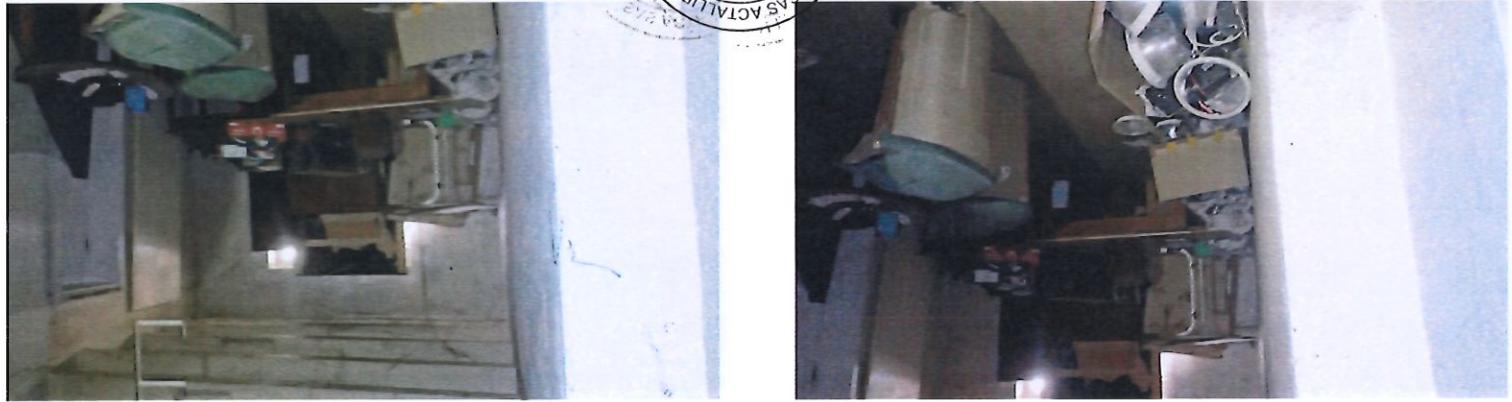
MOLINET 210

MOLINET 209









MOLINET 227

Page 57/62

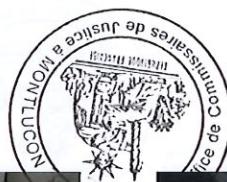
MOLINET 228



MOLINET 226

MOLINET 225



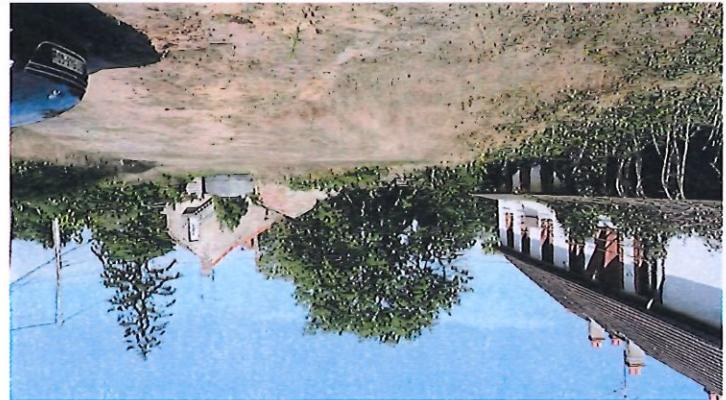




MOLINET 234

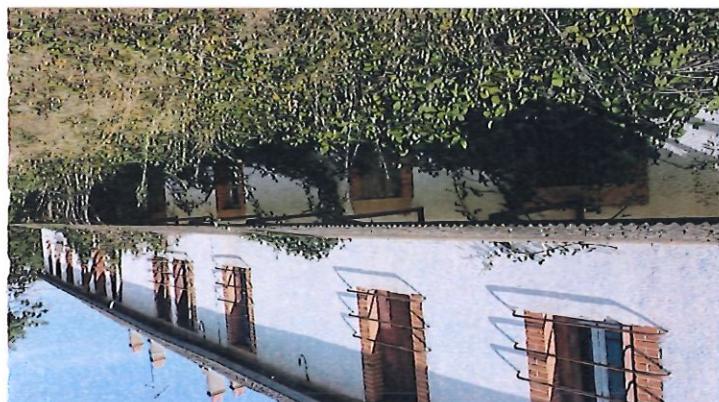
MOLINET 233

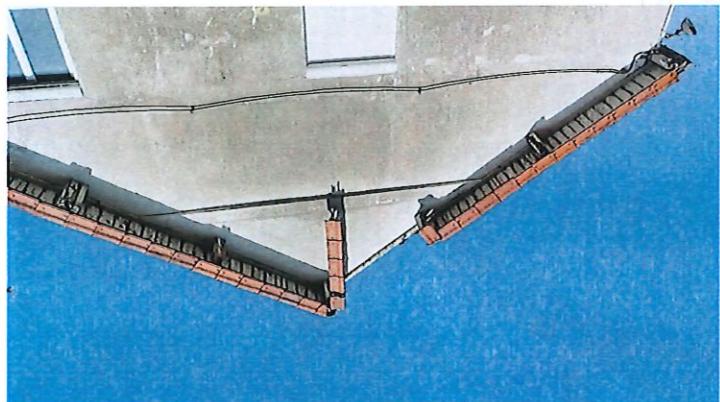
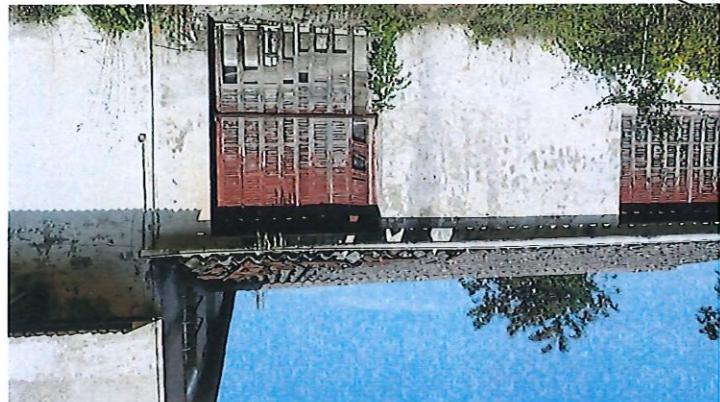




MOLINET 238

MOLINET 237





MOLINET 245



Date d'émission du rapport de repérage : 04/09/2023, remis au propriétaire le 04/09/2023	Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses	Paginatlon : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 30 pages, la conclusion est située en page 2.
--	--	--

**Le rapport de repérage**

Le(s) signature(s)	Nom Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification	Raison sociale de l'entreprise : AD2I (Numéro SIRET : 539 149 575 00026)	Adresse : 23 rue Grande, 03100 MONTLUCON	Designation de la compagnie d'assurance : AXA	Numéro de police et date de validité : 11060984504 - 31/12/2023
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	FETE Thelery	Opérateur de repérage	ABCIDIACERTIFICATION	Bat: A6 - 4e étage - BAL Domainede Saint Paul - Obtention : 01/02/2022	N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Léonard-de-Noblat	N° de certification : 31/01/2029	Peronne(s) utilisée(s) pour la diffusion du rapport	REMY-les-Chêvres

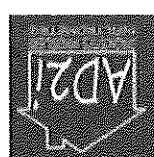
Le propriétaire et le commanditaire	Nom et prénom : ... M. SEVRET Jean-Michel Adresse : ..... 28 route de Moulins 03510 MOLINET	Nom et prénom : ... SARL ETUDE BAILMOCOURT Adresse : ..... 7 rue André Michelin 34000 MONTPELLIER
-------------------------------------	--	--

Immeuble bati visite	Adresse	Rue : ..... 28 route de Moulins Code postal, ville : 03510 MOLINET	Perimètre de repérage :	..... Immeuble, dépendances	Type de logement :	..... Maison > 200 m <sup>2</sup>	Date de construction :	..... 1950/1960
----------------------	---------	---	-------------------------	-----------------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------	-----------------

Références réglementaires	Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13,9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juillet 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juillet 2015.
---------------------------	-----------------------	--

Nomero de dossier : 23/09/SEVRET/5140 Date du repérage : 31/08/2023

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenants de l'amiant pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bati (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)



1.1. liste B : Dans le cadre de mission décrite à l'article 3-2, il a été préparé :

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amianté.

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrite à l'article 3.2, il n'a pas été préféré

**Avertissement :** ces textes ont pour objet la présentation réglementaire des produits de l'Amalnèze, notamment les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de préparation aux exercices pratiques pour les missions d'urgence et de secours dans l'Amalnèze et son environnement.

## 1. - Les conclusions

7 Annexes

- |          |  |          |  |          |   |
|----------|--|----------|--|----------|---|
| <b>1</b> | <b>Les conclusions</b>   | <b>2</b> | <b>Le(s) laboratoire(s) d'analyses</b>   | <b>3</b> | <b>La mission de repérage</b>   |
| 3.1      | L'objet de la mission  | 3.2      | Le cadre de la mission   | 3.2.1    | L'intrigue de la mission  |
| 3.2      | L'objectif de la mission   | 3.2.2    | Le cadre réglementaire de la mission   | 3.2.3    | L'objectif de la mission  |
| 3.2.1    | L'intrigue de la mission   | 3.2.2    | Le cadre réglementaire de la mission   | 3.2.3    | L'objectif de la mission  |
| 3.2.4    | Le programme de repérage de la mission réglementaire.              | 3.2.4    | Le programme de repérage de la mission réglementaire.                                    | 3.2.5    | Le programme de repérage complémentaire (le cas échéant)                                      |
| 3.2.5    | Le déroulement de la mission réglementaire (le cas échéant)        | 3.2.6    | Le déroulement de repérage effectif  | 4.1      | Bilan de l'analyse documentaire   |
| 3.2.6    | Le déroulement de repérage effectif                                | 4.2      | Date d'exécution des visites du repérage in situ   | 4.2      | Date d'exécution des visites du repérage in situ  |
| 4.1      | Plan et procédures de prélevements                                 | 4.3      | Écart(s), adjonction(s), suppression(s) par rapport aux arrêtés en vigueur               | 4.3      | Écart(s), adjonction(s), suppression(s) par rapport aux arrêtés en vigueur                    |
| 4.2      | Dates d'exécution des visites du repérage in situ                  | 4.4      | Plan et procédures de prélevements   | 4.4      | Plan et procédures de prélevements  |
| 4.3      | Dates d'exécution des visites du repérage in situ                  | 5.0      | Identification des matériaux repérés de la liste A et B                                  | 5.0      | Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amianté, états de conservation, |
| 4.4      | Dates d'exécution des visites du repérage in situ                  | 5.1      | Liste des matériaux contenant de l'amianté, états de conservation,                       | 5.1      | Liste des matériaux réglementaires (fiché de cotatlon)  |
| 5.0      | Identification des matériaux repérés de la liste A et B            | 5.2      | Consequences réglementaires (fiché de cotatlon)  | 5.2      | Consequences réglementaires ou produits susceptibles de contenir de l'amianté, mais n'en      |
| 5.1      | Liste des matériaux contenant de l'amianté, états de conservation, | 5.2      | Consequences réglementaires ou produits susceptibles de contenir de l'amianté, mais n'en |          |   |

Sommaire

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amianté conformelement à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de toute partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

### 3.1 L'objet de la mission

## 3. - La mission de repérage

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse  
Adresse : .....  
Numéro de l'accréditation Cofrac : .....

## 2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amianté. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'amianté. En cas de présence d'amianté, et si il y a obligation de retirer, ce dernier sera à la charge du vendeur.

Localisation	Parties du local	Toutes	Impossibilité d'enlever (vegétation excessive)	Res de jardin - Cabanon
.....	.....	.....	.....	.....

l'absence d'amianté :

1.2. Dans le cadre de mission décrite à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, compositions complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amianté.

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amianté toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Plaques en fibres-climèt (Parties extérieures) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*  
Plaques en fibres-climèt (Parties extérieures) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*



#### **Descriptif des pièces visitées**

Rez de chaussée - Stockage 5,	Rez de chaussée - Bureau 1,	Rez de chaussée - Pièce 17,	Rez de chaussée - Pièce 16,	Rez de chaussée - Pièce 15,	Rez de chaussée - Pièce 14,	Rez de chaussée - Pièce 13,	Rez de chaussée - Pièce 12,	Rez de chaussée - Pièce 11,	Rez de chaussée - Pièce 10,	Rez de chaussée - Pièce 11,	Rez de chaussée - Combles
1er étage - Pièce 5,	1er étage - WC 1,	1er étage - WC 2,	1er étage - WC 3,	1er étage - WC 4,	1er étage - WC 5,	1er étage - WC 6,	1er étage - Salle de bain	1er étage - Salle de bain	1er étage - Salle de bain	1er étage - Salle de bain	1er étage - Entrée,
Rez de chaussée - Cave 1,	Rez de chaussée - Cave 2,	Rez de chaussée - Cave 3,	Rez de chaussée - Cave 4,	Rez de chaussée - Cave 5,	Rez de chaussée - Cave 6,	Rez de chaussée - Cave 7,	Rez de chaussée - Pièce 6,	Rez de chaussée - Pièce 7,	Rez de chaussée - Pièce 8,	Rez de chaussée - Pièce 9,	Rez de chaussée - Pièce 10,
1er étage - Pièce 1,	1er étage - Pièce 2,	1er étage - Pièce 3,	1er étage - Pièce 4,	1er étage - Pièce 5,	1er étage - Pièce 6,	1er étage - Pièce 7,	1er étage - Pièce 8,	1er étage - Pièce 9,	1er étage - Pièce 10,	1er étage - Pièce 11,	1er étage - Pièce 12,
Rez de chaussée - Coulisse 1,	Rez de chaussée - Coulisse 2,	Rez de chaussée - Coulisse 3,	Rez de chaussée - Coulisse 4,	Rez de chaussée - Coulisse 5,	Rez de chaussée - Coulisse 6,	Rez de chaussée - Coulisse 7,	Rez de chaussée - Coulisse 8,	Rez de chaussée - Coulisse 9,	Rez de chaussée - Coulisse 10,	Rez de chaussée - Coulisse 11,	Rez de chaussée - Coulisse 12,

Localisation	Description
Rez de chaussée - WC 1	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis
Rez de chaussée - Cave 1	Sol Béton Mur Briques profond Briques
Rez de chaussée - Cave 2	Sol Béton Mur Pierre profond Bolis
Rez de chaussée - Dégagement 1	Sol Béton Mur Préfabriqué profond Bolis
Réz de chaussée - Entrée	Sol Béton Mur Préfabriqué profond Bolis
Ier étage - Place 1	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 2	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 3	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 4	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 5	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 6	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 7	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 8	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 9	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 10	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 11	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 12	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 13	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 14	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 15	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton Totale de verre peinté profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 16	Sol Revêtement plastique (liné) Mur Béton Profond Plateau (liné) profond Plateau (liné)
Ier étage - Place 17	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 18	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - Place 19	Sol Céramique Mur Béton profond PVC
Ier étage - Place 20	Sol Céramique Mur Béton profond PVC
Ier étage - WC 1	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis
Ier étage - WC 2	Sol Céramique Mur Béton profond Lamberts bolis

Heure d'arrivée : 14 h 00

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 31/08/2023

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Neant

			Observations :
-	-	-	en toute sécurité
-	-	-	éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti
-	-	-	physiques mises en place
-	-	-	documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections
-	-	-	rapports concernant la recherche d'animaux dans les lieux
			documents remis

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

#### 4. - Conditions de réalisation du repérage

Description	Localisation	Caractéristique	Locaux
Sol béton Plaquettes Mur béton petit Plaquettes bois	rez de jardin - garage	sol béton mur béton plaquettes plaquettes bois	rez de jardin - garage
Sol isolant Mur béton petit Plaquettes bois	2ème étage - combles 2	sol isolant mur béton plaquettes plaquettes bois	2ème étage - combles 2
Sol isolant Mur béton petit Plaquettes bois	2ème étage - combles 1	sol isolant mur béton plaquettes plaquettes bois	2ème étage - combles 1
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - débarres	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - débarres
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - cuisine 3	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - cuisine 3
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - cuisine 2	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - cuisine 2
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - cuisine 1	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - cuisine 1
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - couloir	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - couloir
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - salle de bains 6	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - salle de bains 6
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - wc 6	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - wc 6
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - wc 5	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - wc 5
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes PVC	1er étage - pièce 21	sol carrelage mur béton petit plaquettes PVC	1er étage - pièce 21
Sol béton Plaquettes bois	1er étage - dégagement 2	sol béton plaquettes bois	1er étage - dégagement 2
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - salle de bains 5	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - salle de bains 5
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - salle de bains 4	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - salle de bains 4
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - salle de bains 3	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - salle de bains 3
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - salle de bains 2	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - salle de bains 2
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - wc 4	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - wc 4
Sol carrelage Mur béton petit Plaquettes bois	1er étage - wc 3	sol carrelage mur béton petit plaquettes bois	1er étage - wc 3



## 5.1 Liste des matériaux réglementaires (fiche de cotatior)

**5.1.1 Liste des produits contenant de l'amianté, états de conservation,**

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans permettre de repérer au paragraphe 3.2.6

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Etat de conservation	conservation	Commentaires
Rez de chaussée - Stockage 4	Identifiant : M002 Description : Conducts en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
Rez de chaussée - Stockage 5	Identifiant : M001 Description : Conducts en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
Rez de chaussée - Stockage 6	Identifiant : M004 Description : Conduct en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
Rez de chaussée - Stockage 7	Identifiant : M005 Description : Conduct en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
Rez de chaussée - Stockage 8	Identifiant : M006 Description : Conduct en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
Parties extérieures	Identifiant : M007 Description : Pragues en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
	Identifiant : M008 Description : Conducts (X) en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
	Identifiant : M009 Description : Pragues en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
	Identifiant : M010 Description : Pragues en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		
	Identifiant : M011 Description : Pragues en fibres-ciment	Présence d'amianté (sur jugeement de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)		

## 5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans permettre de repérer au paragraphe 3.2.6

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion	Etat de conservation	conservation	Commentaires
Néant	-	-	-	-	-

## 5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

### 5. - Résultats détaillés du repérage

Aucun prélevement n'a été réalisé.

#### 4.4 Plan et procédures de prélevements

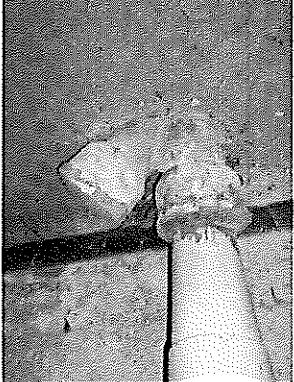
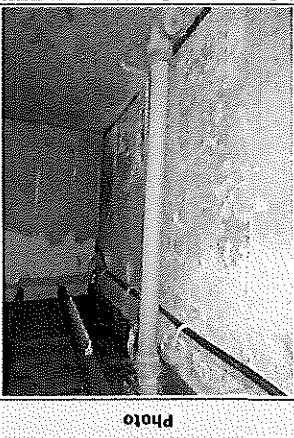
Combles ou toiture accessibles et visitables	Vide sanitaires accessibles	Plan de prévention réalisée avant intervention sur site	Observations	Oui	Non	Sans Objet
X	X	-	-	-	-	-

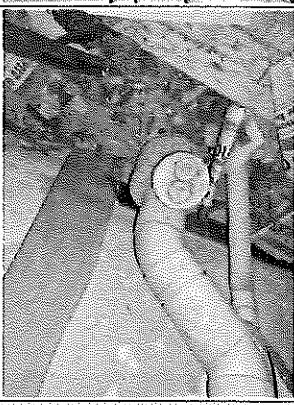
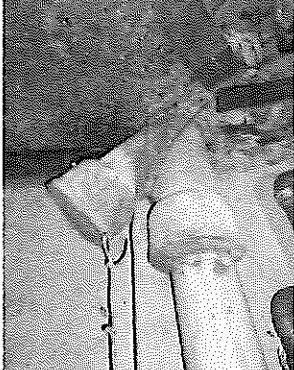
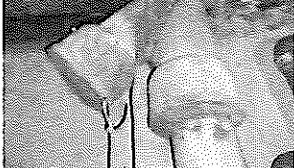
#### 4.3 Ecart, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

Personne en charge d'accueillir l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur  
Durée du repérage : 02 h 30

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

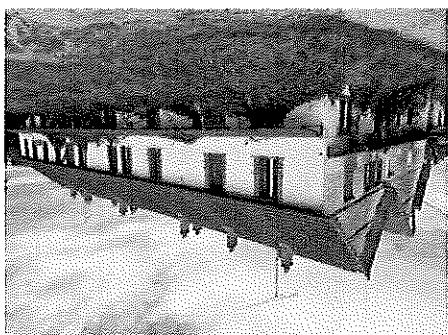


Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation*	Conclusions (Justification)	Photo
Matériau ou produit contenant de l'amianté				
4 Rez de chaussée - Stockage	Identifiant : H1002 Description : Conduits en fibres-ciment	Présenté dans une évaluation prédictive. Matériau non dégradé	Liste selon Annexe I-3-9 du CSP. B Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation prédictive.	
5 Rez de chaussée - Stockage	Identifiant : M001 Description : Conduit en fibres-ciment	Présenté dans une évaluation prédictive. Matériau non dégradé	Liste selon Annexe I-3-9 du CSP. B Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation prédictive.	
5 Rez de chaussée - Stockage	Identifiant : M002 Description : Conduits en fibres-ciment	Présenté dans une évaluation prédictive. Matériau non dégradé	Liste selon Annexe I-3-9 du CSP. B Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation prédictive.	

Localisation	Détails + Description	Conclusion	Etat de conservation*	(justification)	Photo
Rez de chaussée - Stockage	Détail filant M004	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur)	Présultat EP**	Matériau non dégradé	
Rez de chaussée -	Détail filant M005	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur)	Présultat EP**	Matériau non dégradé	
Rez de chaussée - Stockage	Détail filant M006	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur)	Présultat EP**	Matériau non dégradé	

			Absence de moyen de chauffage	DPE
			Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.	
			L'installation intérieure d'électricité n'état pas alimentée lors du diagnostic.	Électricité
			L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour dangers qu'elle(s) présente(nt).	
			Laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).	
			L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour dangers qu'elle(s) présente(nt).	
			Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.	
			Les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.	

Designation du ou des bâtiments :	Localisation du ou des bâtiments :	Adresse : ..... 28 route de Moulins	Commune : ..... 03510 MOLINET	Designation et situation du ou des lots(s) de copropriété :
Permettre de repérer : .... Immuable, dépendances	Lot numéro Non communiqué			



Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

## 23/09/SEVERT/5140

### Résumé de l'expertise n°





Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



16-807 - V7 - 25/05/2023

La certification de compétence de personnes physiques  
est attribuée par ABCDIA CERTIFICATION à

sous le numéro 16-807

A horizontal sequence of 10 numbered dots (1 through 10) arranged in two rows of five. Each dot is enclosed in a small circle. To the right of this sequence is a large square containing a grid of dots.

100  
100

—  
—  
—

- 2 -

Délégué Général Directeur

Guillaume BORIE

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.  
La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat qu'il a lui-même fixées.



Contrat 11060984504

- 7 -

Est titulaire du contrat d'assurance n° J1D060984504 ayant pris effet le 01/01/2023.

SARL AD2I

AXA France IARD atteste que :

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

Contract 11060984504

Digitized by srujanika@gmail.com

Souscrit le 01/01/2023

**Diagnoseindiquer immobilier et expert**

Responsabilidade Civil Prestatária

Bordet, le 23 Décembre 2022

03100 MONTUCON

23 RUE GRANDE

Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

300ZU SVI80.N  
30.03.36.95.60.00

0825167177

33800 BORDEAUX

CARINÉ, BOMMELIDES ET DE SOUY

PROTEXI ASSURANCES

CORPORATE

Amine

**Thierry FETET**

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et en mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appelle à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
Je, soussigné Thierry FETET, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR****7.5 - Annexe - Autres documents**

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires pour limiter le risque de dégradation de la dispersion des fibres d'amiante, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute dégradation due celles-ci soit adaptées, une mesure d'empoussièrement, durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée,
- b) Procéder à une analyse de risque complète, afin de détailler les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des mesures concrètes contenant de l'amiant dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre ces mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- e) En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



En cas de mission de réparation portant sur les parties communes d'un immeuble non utilisée à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiable » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de la fiche recapitulative, en Y intégrant les données issues du rapport ou du rapport de la partie privative de l'immeuble au II de l'article R. 1334-29-5 au code de la santé publique.

En cas de mission de réparation portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble DAPP, ainsi complète, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, Y intégrant les données issues du rapport ou du rapport de la partie privative de l'immeuble à usage d'habitation, en jour le contenu du « dossier amiable - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en non utiliser une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le rapport établi par l'opérateur de réparation.

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de réparation, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de réparation.

Conserver la transmission de ce rapport (Article II de l'arrêté du 16 juillet 2019)

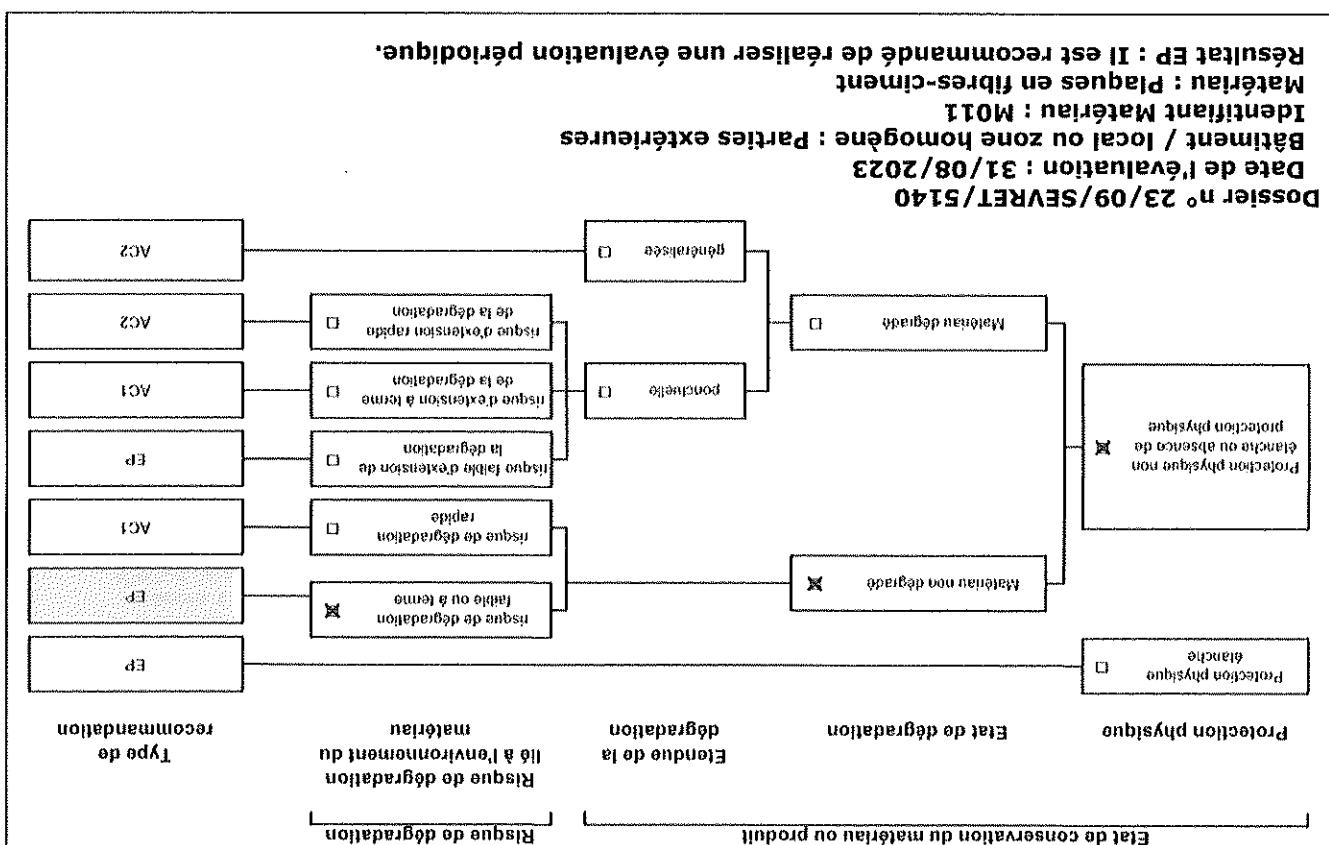
#### 7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

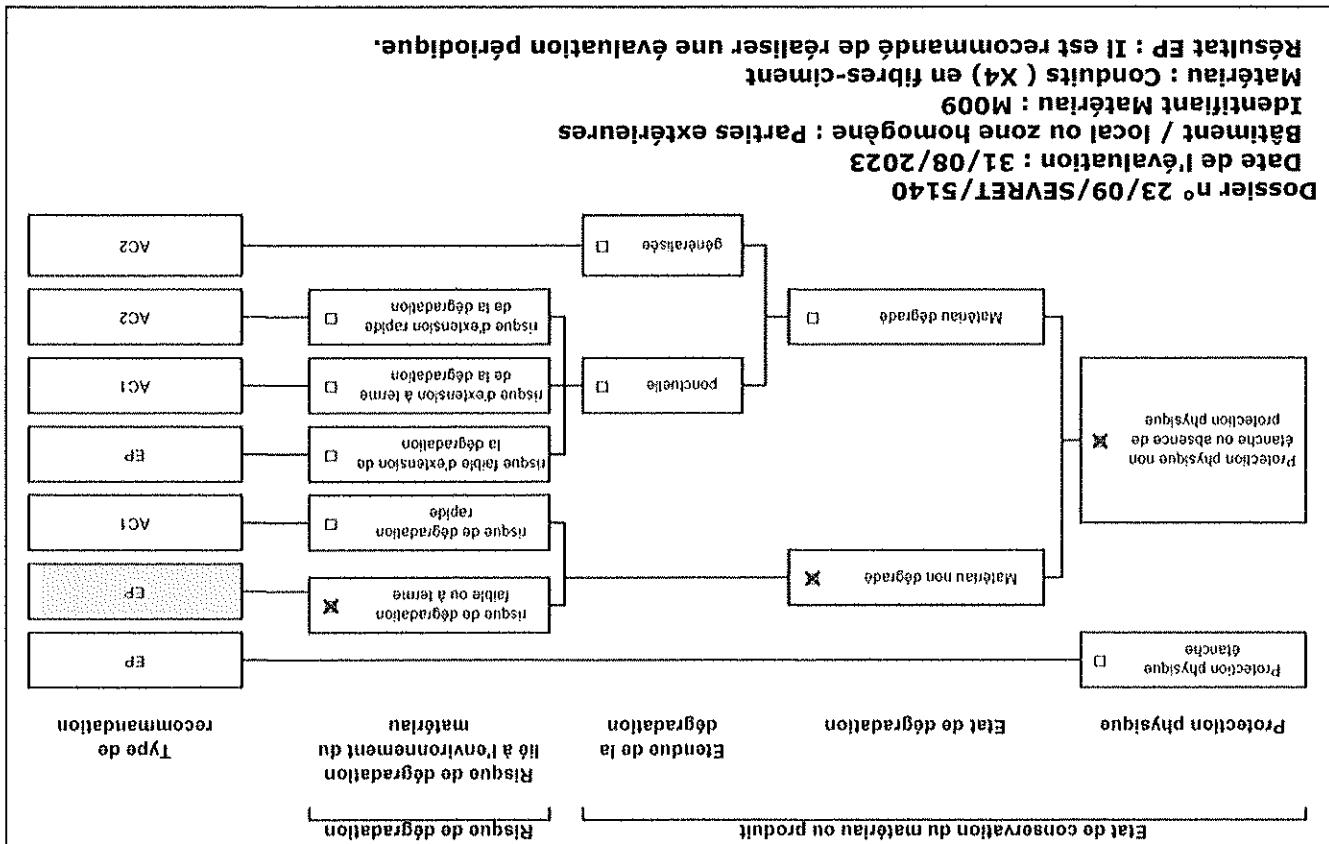
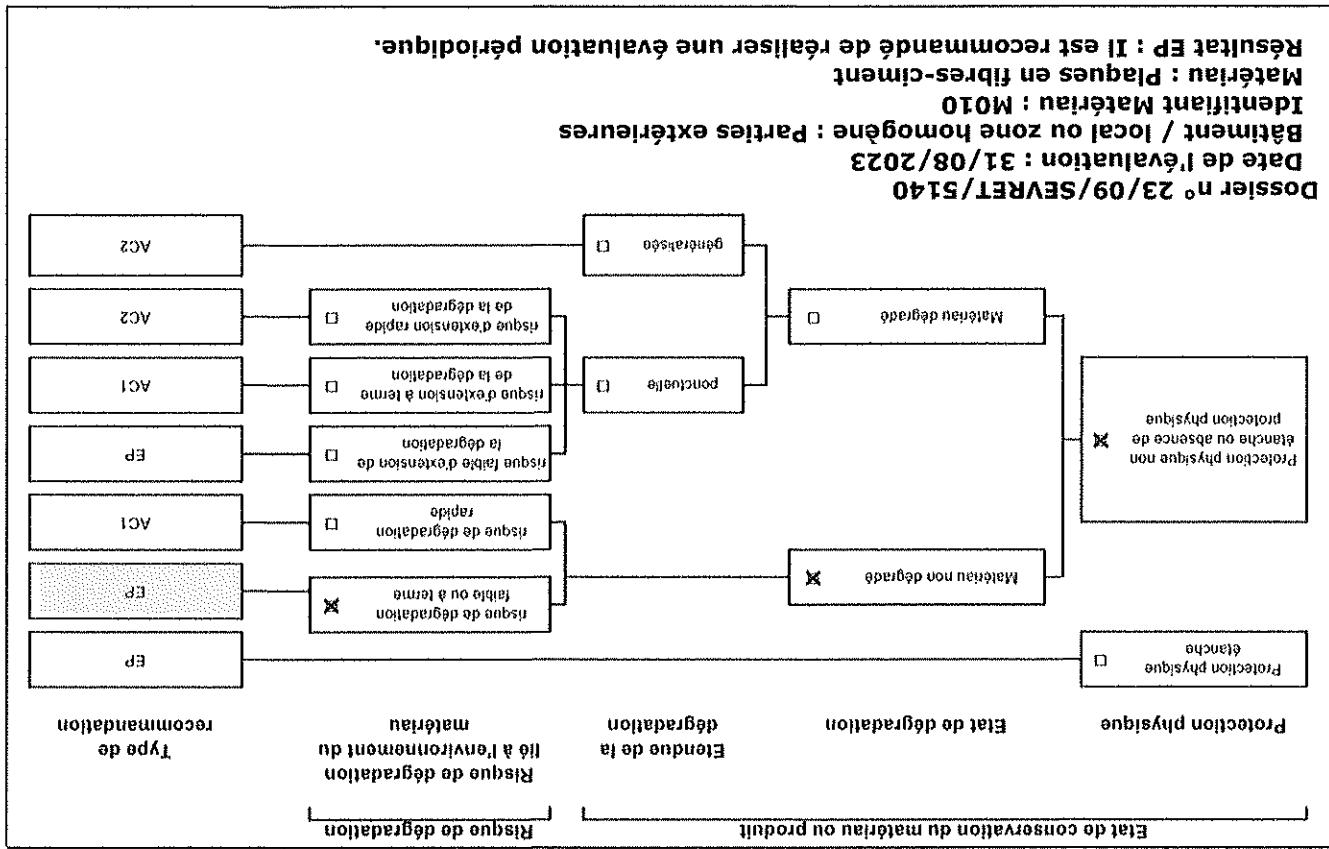
- La sollicitation des matériaux offre à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/régulière ou quotidienne/forte ;
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc..) selon que les risques est probable ou avéré ;
- L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériel au produit prend en compte :

L'évaluation du risque de dégradation de première niveau ; AC1 = action corrective de second niveau.

Risque de dégradation ou d'extension de dégradation ou risque de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Le risque de dégradation ou l'environnement du matériel contenait de l'ensemble présente un risque important pourtant de l'ensemble présent du matériel contenait de l'ensemble pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une entraîner à terme, une dégradation ou une dégradation ou une
--	--	---

I. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériel.





Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

**Matériau : Plaques en fibres-clément**

Identifiant Matérial : M008

#### Bâtiment / local ou zone homogène : Parties extrêmes

Date de l'évaluation : 31/08/2023

Dossier n° 23/09/SEVERT/5140

Dossier n° 23/09/SEVERT/5140

Réultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

**Matériau : Plaques en fibres-ciment**

Identifiant Matérialu : M007

#### Bâtiment / local ou zone homogène : Parties extrêmes

Date de l'évaluation : 31/08/2023

Dossier n° 23/09/SERET/5140



Réultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

### **Matériau : Conduit en fibres-ciment**

Identifiant Matérialu : M004

Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée - Stockage 6

Date de l'évaluation : 31/08/2023

Dossier n° 23/09/SEVRET/5140

```

graph TD
    A[Etat de conservation du matériau ou produit] --> B[Risque de dégradation]
    B --> C[Etat de dégradation]
    C --> D[Type de dégradation]
    D --> E[Risque de dégradation]
    E --> F[Protéction physique]
    F --> G[Protéction physique non fonctionnelle ou absente]
    F --> H[Protéction physique fonctionnelle]
    G --> I[Matériau non dégradé]
    H --> J[Matériau dégradé]
    J --> K[ponctuelle]
    J --> L[rapide]
    K --> M[risque de dégradation à l'arrêt]
    L --> M
    M --> N[risque de dégradation rapide]
    N --> O[ACI]
    N --> P[EP]
    O --> Q[risque de dégradation rapide]
    P --> Q
    Q --> R[ACI]
    Q --> S[EP]
    R --> T[risque de dégradation rapide]
    S --> T
    T --> U[ACI]
    T --> V[EP]
    U --> W[risque de dégradation rapide]
    V --> W
    W --> X[ACI]
    W --> Y[EP]
    X --> Z[risque de dégradation rapide]
    Y --> Z
    Z --> AA[risque de dégradation rapide]
    AA --> BB[ponctuelle]
    BB --> CC[risque de dégradation à l'arrêt]
    CC --> DD[risque de dégradation rapide]
    DD --> EE[ACI]
    DD --> FF[EP]
    EE --> GG[risque de dégradation rapide]
    FF --> GG
    GG --> HH[ACI]
    GG --> II[EP]
    HH --> JJ[risque de dégradation rapide]
    II --> JJ
    JJ --> KK[ponctuelle]
    KK --> LL[risque de dégradation à l'arrêt]
    LL --> MM[risque de dégradation rapide]
    MM --> NN[ACI]
    MM --> OO[EP]
    NN --> PP[risque de dégradation rapide]
    OO --> PP
    PP --> QQ[ACI]
    PP --> RR[EP]
    QQ --> SS[risque de dégradation rapide]
    RR --> SS
    SS --> TT[ACI]
    SS --> TT

```

The diagram illustrates the classification of material degradation states and the types of physical protection. It starts with the 'Etat de conservation du matériau ou produit' (State of material or product), which leads to 'Risque de dégradation' (Risk of degradation). This risk can lead to three types of degradation: 'Erosion de la matière' (Material erosion), 'dégradation' (Degradation), and 'récommandation' (Recommendation). The 'dégradation' type leads to 'Risque de dégradation' (Risk of degradation), which can result in either 'Protéction physique' (Physical protection) or 'Protéction physique non fonctionnelle ou absente' (Non-functional or absent physical protection). The 'Protéction physique' path leads to 'Matériau non dégradé' (Non-degraded material) or 'Matériau dégradé' (Degraded material). The 'Matériau dégradé' path leads to two levels of degradation: 'ponctuelle' (Point-to-point) and 'rapide' (Fast). The 'ponctuelle' level leads to 'risque de dégradation à l'arrêt' (Risk of degradation at standstill), while the 'rapide' level leads to 'risque de dégradation rapide' (Fast degradation risk). These risks are further categorized into 'ACI' (Accelerated testing) and 'EP' (Engineering practice). The 'ACI' category leads to 'risque de dégradation rapide' (Fast degradation risk), which is then subdivided into 'ponctuelle' (Point-to-point) and 'rapide' (Fast) levels, each leading to 'ACI' or 'EP'. The 'EP' category also leads to 'risque de dégradation rapide' (Fast degradation risk), which is then subdivided into 'ponctuelle' (Point-to-point) and 'rapide' (Fast) levels, each leading to 'ACI' or 'EP'. Finally, the 'risque de dégradation rapide' (Fast degradation risk) leads to 'risque de dégradation rapide' (Fast degradation risk), which is then subdivided into 'ponctuelle' (Point-to-point) and 'rapide' (Fast) levels, each leading to 'ACI' or 'EP'.

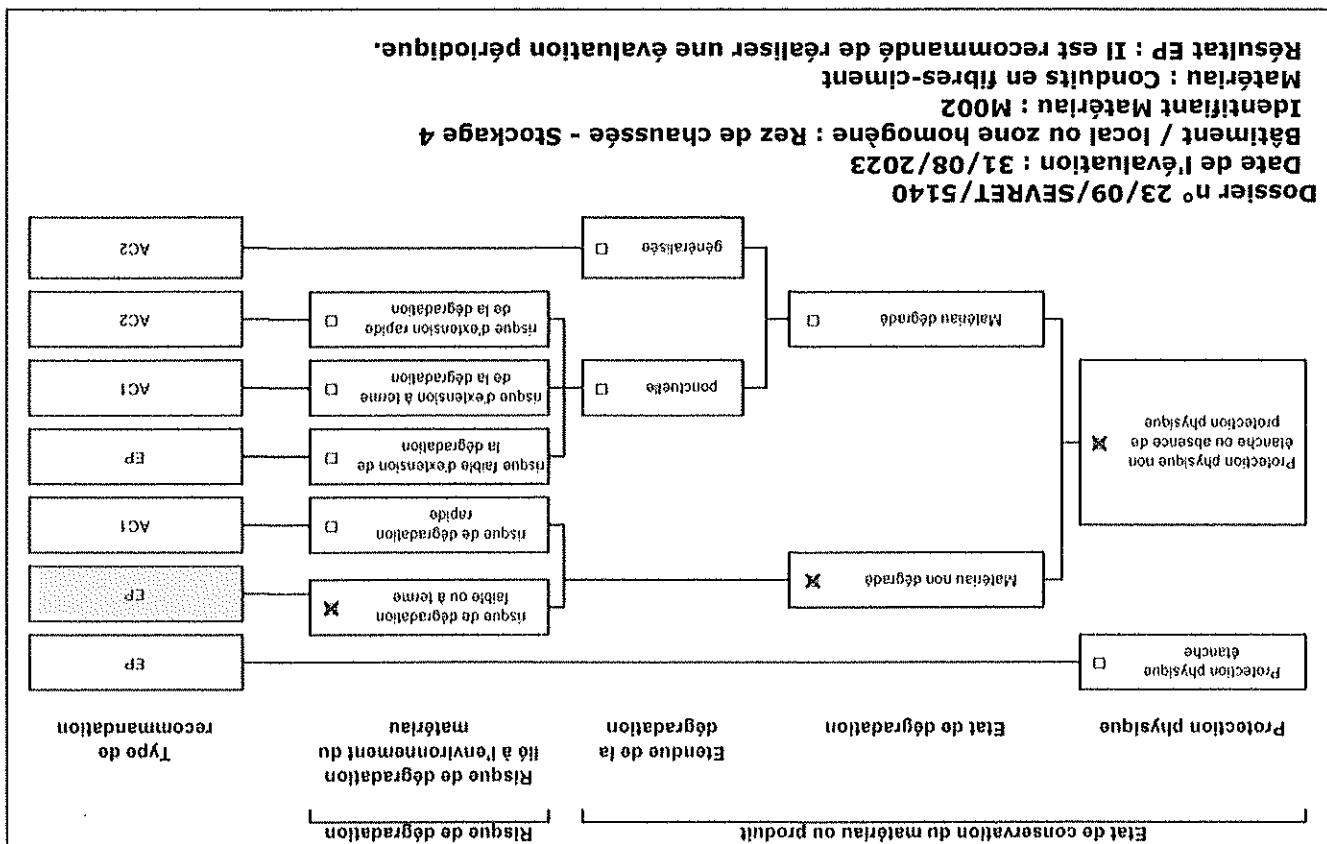
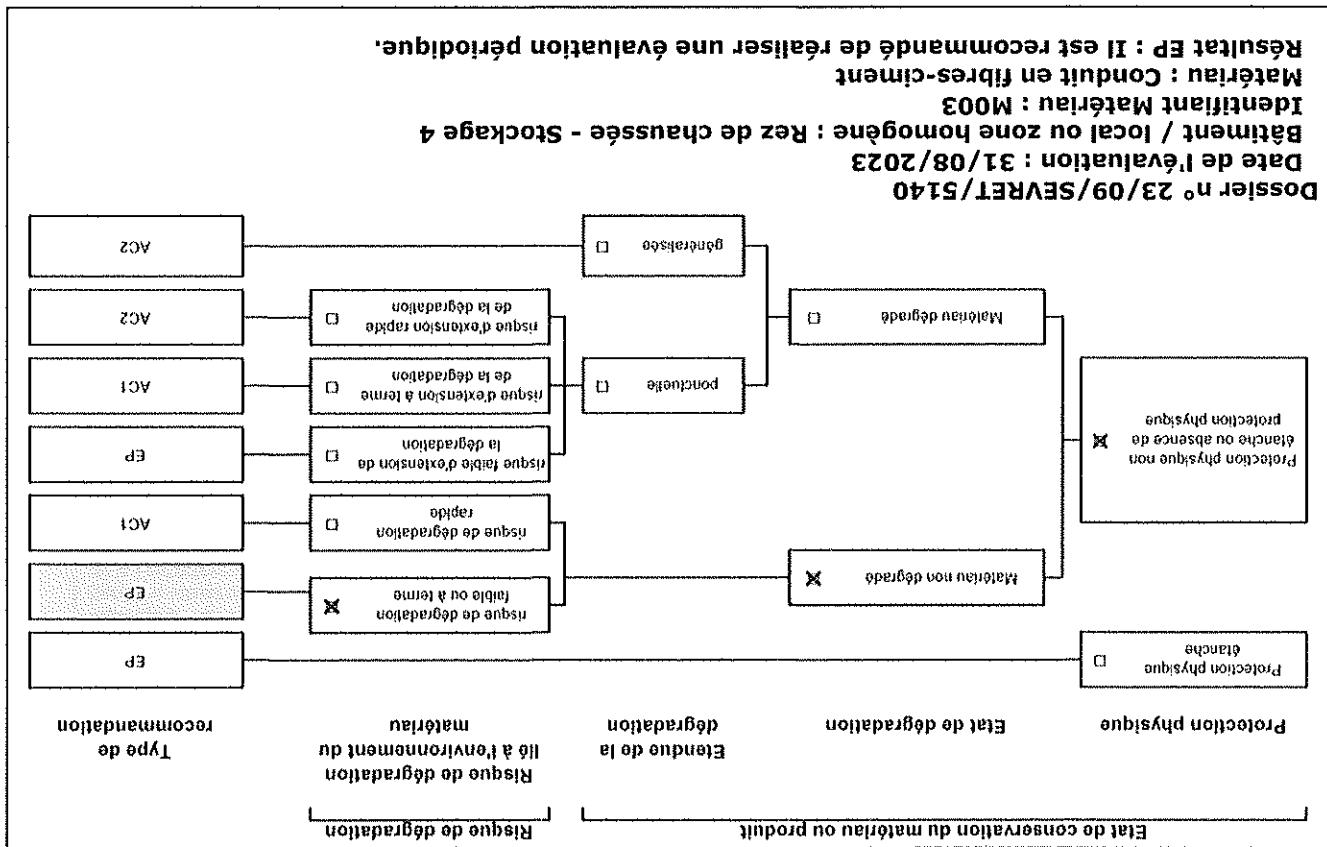
Réultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

**Matériau : Conduit en fibres-ciment**

### **Identifiant Matérialu : M001**

Bâtimen<sup>t</sup> / local ou zone homogène : Rez de chaussée - Stockage 5

Date de l'évaluation : 31/08/2022



**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

Fort	Moyen	Faible
2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations		
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne si les vibrations seules sont responsables de l'endommagement.	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne si les vibrations sont accompagnées d'autres facteurs.	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera très élevée si les vibrations sont accompagnées d'autres facteurs.

Fort	Moyen	Faible
1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air		
1. Il existe pas de système spécifique de ventilation, la place ou la zone homogène insufflent air dans le local et évacue l'air dans la zone ouverte, ou	1. Il existe un système de ventilation par ouverture une (ou plusieurs) façade(s) ou fenêtre(s) sur l'extérieur susceptible(s) de faire des situations à forts courants d'air, qui présente un système de ventilation avec un système de ventilation par extraction dont contenante de l'ambiance,	2. Il existe un système de ventilation par ouverture deux (ou plusieurs) façade(s) ou fenêtre(s) sur l'extérieur susceptible(s) de faire des situations à forts courants d'air, qui présente un système de ventilation avec un système de ventilation par extraction dont contenante de l'ambiance.
2. Il existe dans la place ou la zone évaluée, ou	3. Il existe un système de ventilation par ouverture deux (ou plusieurs) façade(s) ou fenêtre(s) sur l'extérieur susceptible(s) de faire des situations à forts courants d'air, qui présente un système de ventilation avec un système de ventilation par extraction dont contenante de l'ambiance.	

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

Aucune évaluation n'a été réalisée
Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
--

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

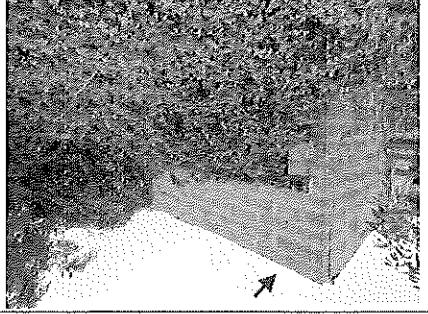
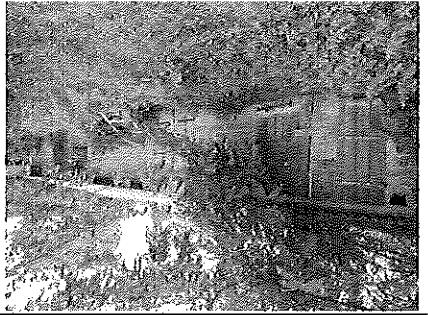
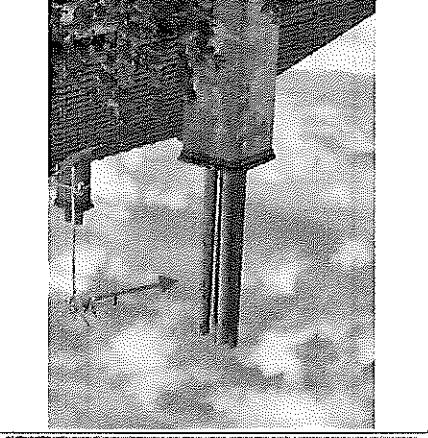
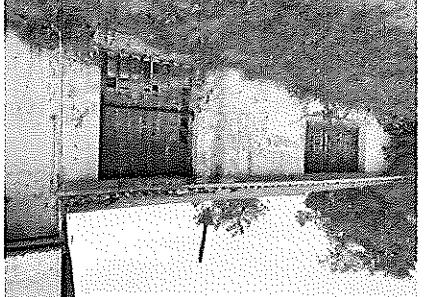
Copie des rapports d'essais :

Détaillant et prélevement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
---------------------------	--------------	------------------------------	----------------------	-------------

Identification des prélevements :

7.2 - Annexe - Rapports d'essais
----------------------------------

Constante de réperage Amianté n° 23/09/SEVERT/5140
--

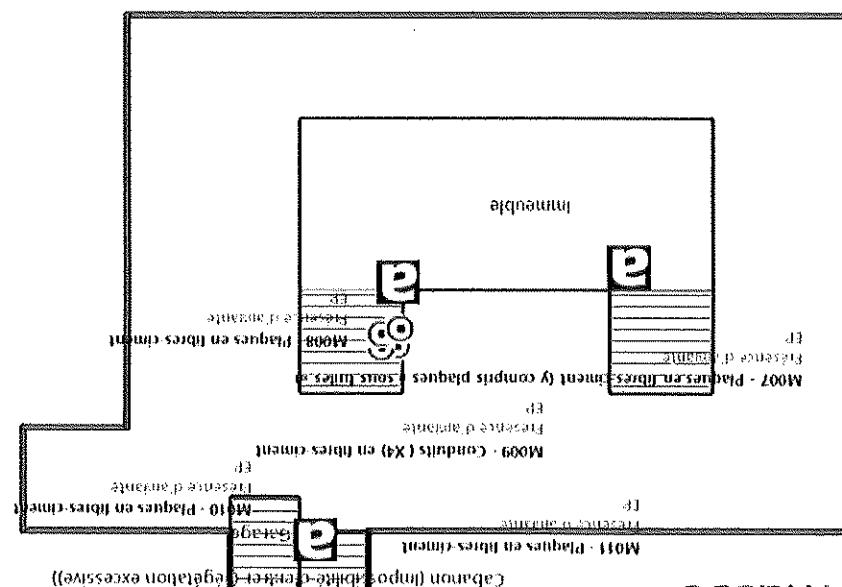
<p>Photo n° PHA011</p> <p>Localisation : Parties extérieures</p> <p>Ouvrage : I - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes</p> <p>Description : Plaques en fibres-ciment</p> <p>Partie d'ouvrage : Plaques en fibres-ciment sur croquis : MO11</p> <p>Localisatoin sur croquis : MO11</p>	
<p>Photo n° PHA010</p> <p>Localisation : Parties extérieures</p> <p>Ouvrage : I - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes</p> <p>Description : Plaques en fibres-ciment</p> <p>Partie d'ouvrage : Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « soustilles »)</p> <p>Localisatoin sur croquis : MO10</p>	
<p>Photo n° PHA009</p> <p>Localisation : Parties extérieures</p> <p>Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Description : Conduits (X4) en fibres-ciment</p> <p>Partie d'ouvrage : Conduits en fibres-ciment</p> <p>Localisatoin sur croquis : MO09</p>	
<p>Photo n° PHA008</p> <p>Localisation : Parties extérieures</p> <p>Ouvrage : I - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes</p> <p>Description : Plaques en fibres-ciment</p> <p>Partie d'ouvrage : Plaques en fibres-ciment sur croquis : MO08</p> <p>Localisatoin sur croquis : MO08</p>	
<p>Photo n° PHA007</p> <p>Localisation : Parties extérieures</p> <p>Ouvrage : I - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Plaques ondulées et planes</p> <p>Description : Plaques en fibres-ciment</p> <p>Partie d'ouvrage : Plaques en fibres-ciment sur croquis : MO07</p> <p>Localisatoin sur croquis : MO07</p>	

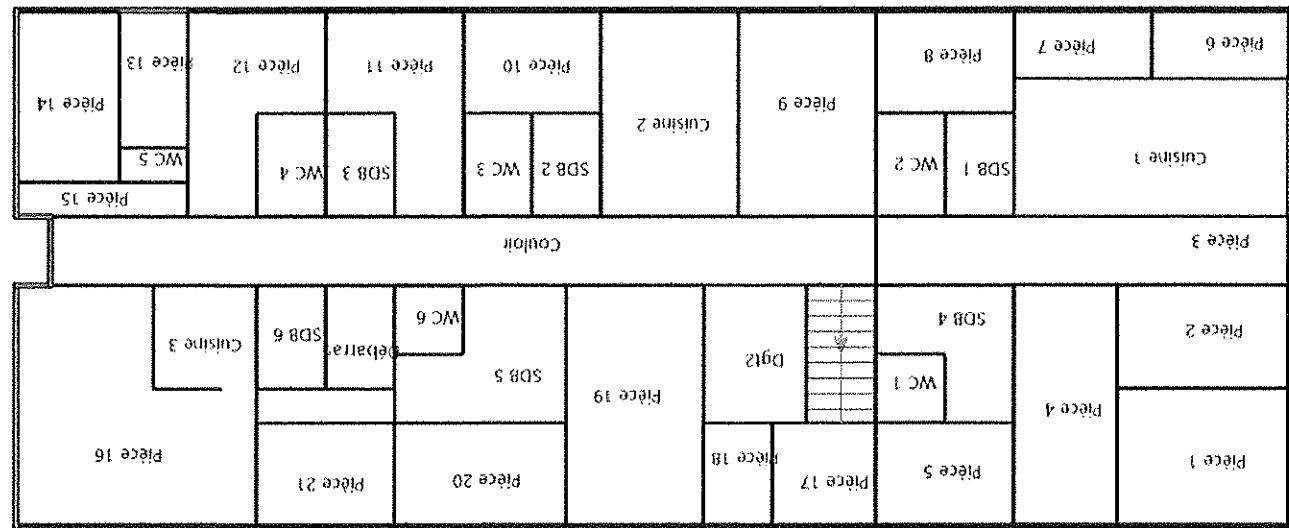
<p>Photo n° PhA006</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Dégagement 1</p> <p>Ouvrage : 6 - Conducteurs et accessoires intérieurs - Conducteurs de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Partie d'ouvrage : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Description : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Classification sur croquis : MO06</p>	
<p>Photo n° PhA006</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Dégagement 1</p> <p>Ouvrage : 6 - Conducteurs et accessoires intérieurs - Conducteurs de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Partie d'ouvrage : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Description : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Classification sur croquis : MO06</p>	
<p>Photo n° PhA005</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Stockage 6</p> <p>Ouvrage : 6 - Conducteurs et accessoires intérieurs - Conducteurs de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Partie d'ouvrage : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Description : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Classification sur croquis : MO05</p>	
<p>Photo n° PhA004</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Stockage 6</p> <p>Ouvrage : 6 - Conducteurs et accessoires intérieurs - Conducteurs de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Partie d'ouvrage : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Description : Conducteur en fibres-climat</p> <p>Classification sur croquis : MO04</p>	

<p>Photo n° PHA003</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Stockage 4</p> <p>Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Description : Conduit en fibres-climat Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-climat Fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Décrispion : Conduit en fibres-climat Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-climat Fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Localisation sur croquis : M003</p>	
<p>Photo n° PHA002</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Stockage 4</p> <p>Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Description : Conduit en fibres-climat Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-climat Fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Localisation sur croquis : M002</p>	
<p>Photo n° PHA001</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Stockage 5</p> <p>Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Description : Conduit en fibres-climat Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-climat Fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Localisation sur croquis : M001</p>	
<p>Photo n° PHA001</p> <p>Localisation : Rez de chaussée - Stockage 5</p> <p>Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Description : Conduit en fibres-climat Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-climat Fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Localisation sur croquis : M001</p>	

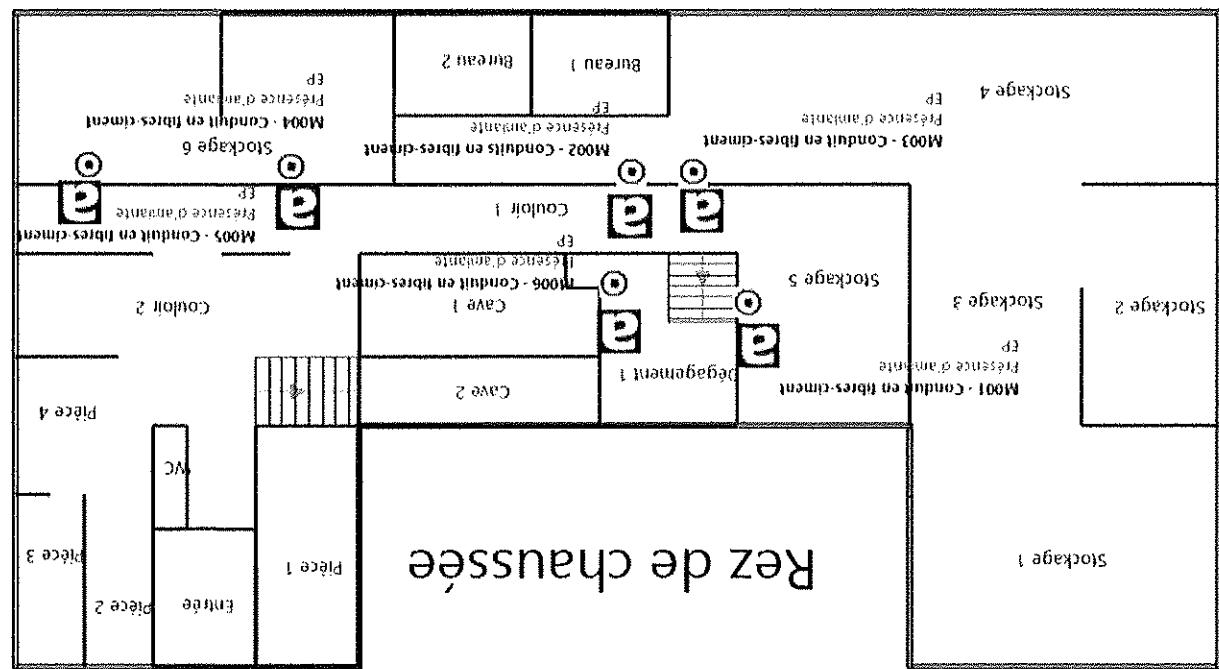
**Photos**

<b>M. SEVRET Jean-Michel</b> Nom du propriétaire : <b>28 route de Moulinis</b> Adresse du bien : <b>03510 MOLINET</b>	Dalles de sol		Conduit en fibre-ciment	
	Brides		Carrelage	
	Colle de revêtement		Conduit autre que fibre-ciment	
	Dalles de faux-plafond		Départ de Matériaux contenant de l'amiante	
	Toliture en faux-plafond		Matériau ou produit sur lequel un doublé persiste	
	Toliture en fibre-ciment		Matériau en fibre-ciment	
	Présence d'amiante		Total en matériau composé	

**Legende****Plan de masse**



1er étage



rez de chaussee

## Z.1 - Annexe - Schéma de réperrage



Constat de réperrage Amilante n° 23/09/SEVERT/5140

## 7 Annexes

- |     |  |
|-----|--|
| 7.1 | Schéma de repérage   |
| 7.2 | Rapports d'essais  |
| 7.3 | Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amianté |
| 7.4 | Consequences réglementaires et recommandations   |
| 7.5 | Documents annexés au présent rapport   |

## Sommaire des annexes

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers mesothéliaux, cancères broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, risques liés à l'amiante. Elle doit être complète par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou de matériaux qui peuvent entraîner une exposition temporaire des occupants présents dans l'espace.

L'information des occupants pour limiter l'exposition et la définition et la mise en œuvre de mesures de prévention sont essentielles dans l'immédiat.

Il convient au mieux de faire appelle aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de rétrat ou de confinement du produit.

Enfin, les déchets doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sitned.org](http://www.sitned.org).

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

ANNEXES

Au rapport de mission de répérage n° 23/09/SERT/5140

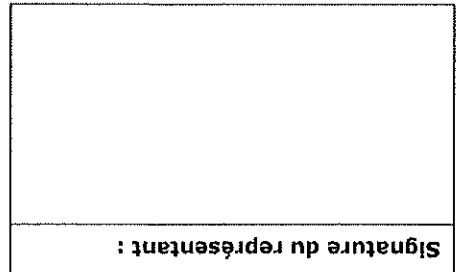
04/09/2023

Rapport du :

12/30

N°SIREN : 539 149 575 | Compagnie d'assurance : AXA n° 11060984504

AD2I | 23 rue Grande 03100 MONTLUCON | tél. : 0638197113 - E-mail : contact@ad2i.org

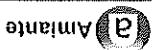


Signature du représentant :

Par : FETET Thiberry

Fait à MOLINET, le 31/08/2023

Note : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCDIA  
CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route  
de Limours - 78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)



Constat de réperage Amiatte n° 23/09/SEVERT/5140

## 6. - Signatures

Localisation	Identifiant + Description	Signature
--------------	---------------------------	-----------

### 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amianté après analyse

Nota : Des réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amianté toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Parties extérieures	Identifiant : M007 Description : Radiuses en fibres-ciment Liste selon annexe I-3-9 du CSP. B	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Matériau non dégradé Résultat EP**	Identifiant : M008 Description : Radiuses en fibres-ciment Liste selon annexe I-3-9 du CSP. B	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Matériau non dégradé Résultat EP**	Identifiant : M009 Description : Conduits (X4) en fibres-ciment Liste selon annexe I-3-9 du CSP. B	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Matériau non dégradé Résultat EP**	Identifiant : M010 Description : Radiuses en fibres-ciment Liste selon annexe I-3-9 du CSP. B	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Matériau non dégradé Résultat EP**	Identifiant : M011 Description : Radiuses en fibres-ciment Liste selon annexe I-3-9 du CSP. B	Présence d'amianté (sur jugement de l'opérateur) Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Matériau non dégradé Résultat EP**
	